

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_01-DE



SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON
Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :
SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR
M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_01 : ASSAINISSEMENT – Fixation des montants des redevances d'assainissement pour l'année 2025

M. le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire DCC2022_39 du 11 Avril 2022 qui a établi un lissage des tarifs de la redevance assainissement sur l'ensemble de la Communauté de Communes pour aboutir à une redevance unique en 2025 :

Consommation M3 (Part CCHCPP) : 2.2802 € HT/m3 pour les communes / habitations situées en zonage d'assainissement collectif.

Afin de répondre aux demandes des syndicats qui effectuent la facturation, il convient de confirmer ce tarif pour 2025.

Le Conseil communautaire,

VU la DCC2022_39 du 11 Avril 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CONFIRMER** les tarifs des redevances assainissement à compter du 01 janvier 2025 comme indiqués ci-dessous :

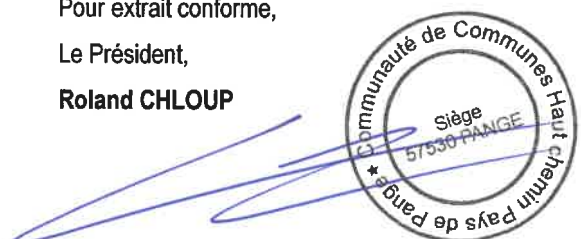
Consommation M3 (Part CCHCPP) : 2.2802 € HT/m3 pour les communes / habitations situées en zonage d'assainissement collectif.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

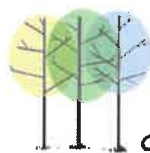
L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP, Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_02 : ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Mise en place du règlement du SPANC

M. le Président, rappelle :

Le règlement est un document juridique qui a également un rôle informatif et qui précise les droits, obligations et responsabilités respectives du SPANC, des propriétaires et des occupants. Il fixe l'organisation du SPANC, qui doit être claire pour ses interlocuteurs tout en étant conforme à la réglementation en vigueur. Le règlement de service est obligatoire pour le SPANC ; il est adopté par délibération de l'autorité organisatrice quel que soit le mode de gestion. Il doit être communiqué avant le contrôle pour être opposable à l'usager.

La mise en place du SPANC a été rendue obligatoire par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette loi imposait aux Collectivités Territoriales compétentes de créer leur SPANC avant le 31 décembre 2005.

Toutes les habitations non raccordées au réseau collectif d'eaux usées doivent disposer d'un système d'assainissement non collectif, pour traiter les eaux usées (eaux de toilettes, de cuisines, de salles de bains, de machines à laver). Le dispositif effectue la collecte (canalisations), le prétraitement (fosses toutes eaux), l'épuration (tranchées, filtre à sable...), l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques.

Il est proposé après avis et travail des commissions de septembre 2023, février-mars et avril 2024, du 31 janvier 2025 et du 6 février 2025 de mettre en place le règlement du SPANC.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2224-1 et suivants,
VU l'article L.1331-8 du Code de la Santé Publique, modifié par l'article 62 de la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets,
VU l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
VU les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange et notamment les dispositions relatives à l'exercice de la compétence optionnelle « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » mentionnée à l'article 6,
VU l'avis favorable de la commission « assainissement » du 6 février 2025,
VU le règlement du SPANC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE METTRE EN PLACE ET D'ADOPTER** le règlement d'assainissement non collectif ci-annexé.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_03 : ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Fixation des montants des redevances d'assainissement non collectif à partir de 2025

M. le Président rappelle que le SPANC est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) constitué d'un budget annexe qui doit s'autofinancer en dépenses et en recettes.

Ainsi, après avis et travail des commissions d'avril 2024, du 31 janvier 2025 et du 6 février 2025, il est proposé une fixation des tarifs des différents contrôles selon le tableau ci-dessous afin de tendre vers un autofinancement du service :

• Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :

-a1 : redevance de vérification de la conception et de l'implantation (CCI) préalable du projet ;

-a2 : redevance de vérification de la bonne exécution des travaux (CBEX).

• Contrôle des installations existantes :

-b1 : redevance de premier contrôle diagnostic et de vérification du fonctionnement et de l'entretien (CDIAG)
Redevance concernant les installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées par le SPANC ;

-b2 : redevance de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien. Cette redevance correspond au contrôle périodique et concerne les installations ayant été déjà contrôlées précédemment par le SPANC (CBFE) ;

-b3 : redevance de contrôle lors de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation. Redevance correspondant au cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant (CDVENTE) ;

• c : Contre-visite : (vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle) : redevance de contre-visite. (1re non payante) puis a2

• d : Déplacement sans intervention : correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle prévu, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès. Elle est facturée dès lors que le SPANC n'a pas été informé en temps utile pour éviter le déplacement inutile. = b2

• e : Sanction pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle :

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, l'occupant est astreint au paiement de la somme qui équivaut au montant de la redevance de contrôle pouvant être majoré conformément au code de la santé publique (article L1331-8)

Année	Majoration du montant du contrôle
N	150 %
N+1	200 %
N+2	250 %
N+3	300 %
N+4	350 %
N+5	400 %

• **f : pour frais d'analyse** : selon les devis établis.

Le Conseil communautaire,

VU l'avis favorable de la commission « assainissement » du 6 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE FIXER** les tarifs des redevances assainissement non collectif à compter du 1^{er} avril 2025 comme indiqués ci-dessous :

EPCI	CCI (a1)	CBEX (a2)	CDIAG (b1)	CBFE (b2)	CDVENTE (b3)	Contre visite (c)	Déplacement (d)	Sanction (e)	Analys (f)
CCHCPP	80 €	120 €	150 €	100 €	100 €	120 €	100 €	Majoration (150 - 400 %)	Selon devis

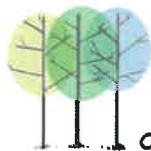
Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_04-DE

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_04-DE



SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON
Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :
SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR
M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_04 : ASSAINISSEMENT – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2022

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

- En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

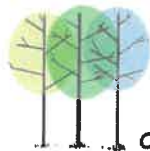
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport présenté et validé lors de la commission du 11 Mars 2025 est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera également disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Conseil communautaire,

VU l'avis de la commission Eau et Assainissement du 11 Mars 2025,
VU le RPQS assainissement collectif pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_04-DE

S²LO

DECIDE :

- **DE PRENDRE** acte du rapport 2022 du service assainissement tel que présenté ;
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DE RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

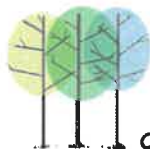
Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_05-DE

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

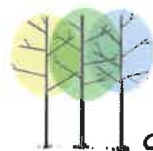
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_05-DE



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRV :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_05 : ASSAINISSEMENT – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2023

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

- En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport présenté et validé lors de la commission du 11 Mars 2025 est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera également disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Conseil communautaire,

VU l'avis de la commission Eau et Assainissement du 11 Mars 2025,

VU le RPQS assainissement collectif pour l'année 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_05-DE

S²LOW

DECIDE :

- **DE PRENDRE** acte du rapport 2023 du service assainissement tel que présenté ;
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DE RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_06 : EAU POTABLE – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable Année 2022 – Commune de Burtoncourt

M. le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

- En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

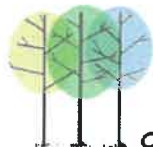
Le présent rapport présenté et validé lors de la commission du 11 Mars 2025 est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera également disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Conseil communautaire,

VU l'avis de la commission Eau et Assainissement du 11 Mars 2025,

VU le RPQS eau potable pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_06-DE

DECIDE :

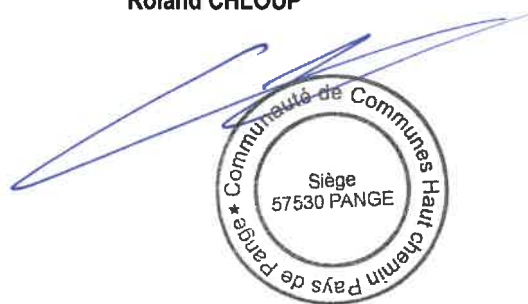
- **DE PRENDRE** acte du rapport 2022 du service eau potable tel que présenté ;
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DE METTRE** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DE RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





eau potable : BURTONCOURT

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	18
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	20
4.	Financement des investissements.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.	Branchements en plomb.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Montants financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	État de la dette du service	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	Erreur ! Signet non défini.
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	Erreur ! Signet non défini.
7.	Note d'information sur les redevances AERM	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : BURTONCOURT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Burtoncourt
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 225 habitants au 31/12/2023 (220 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 101 abonnés au 31/12/2023 (98 au 31/12/2022).

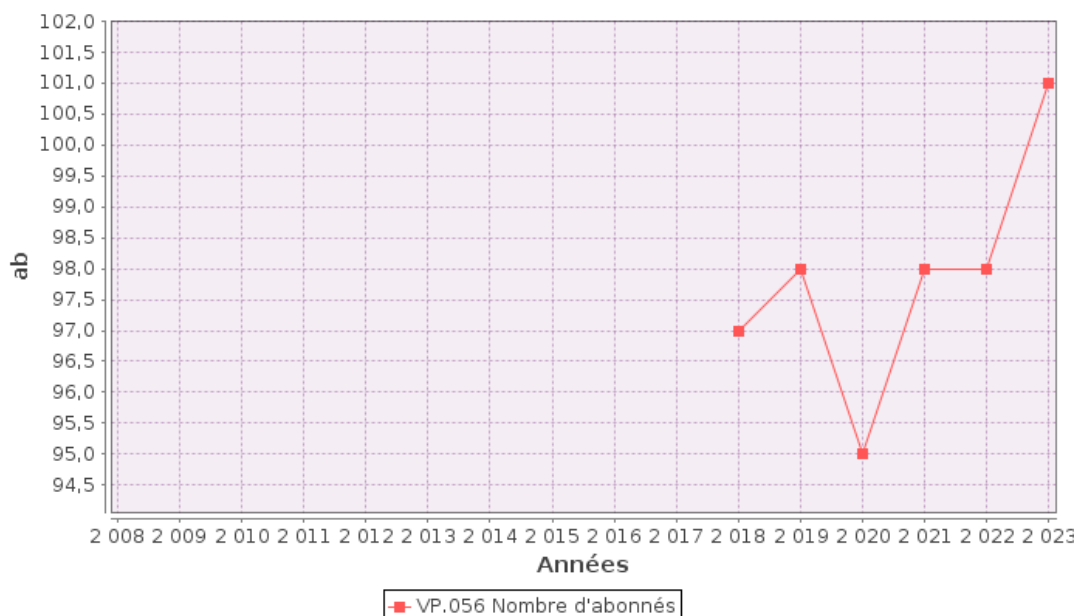
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Burtoncourt					
Total	98			101	3,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,25 abonnés/km au 31/12/2023 (24,5 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 113,84 m³/abonné au 31/12/2023. (120,88 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

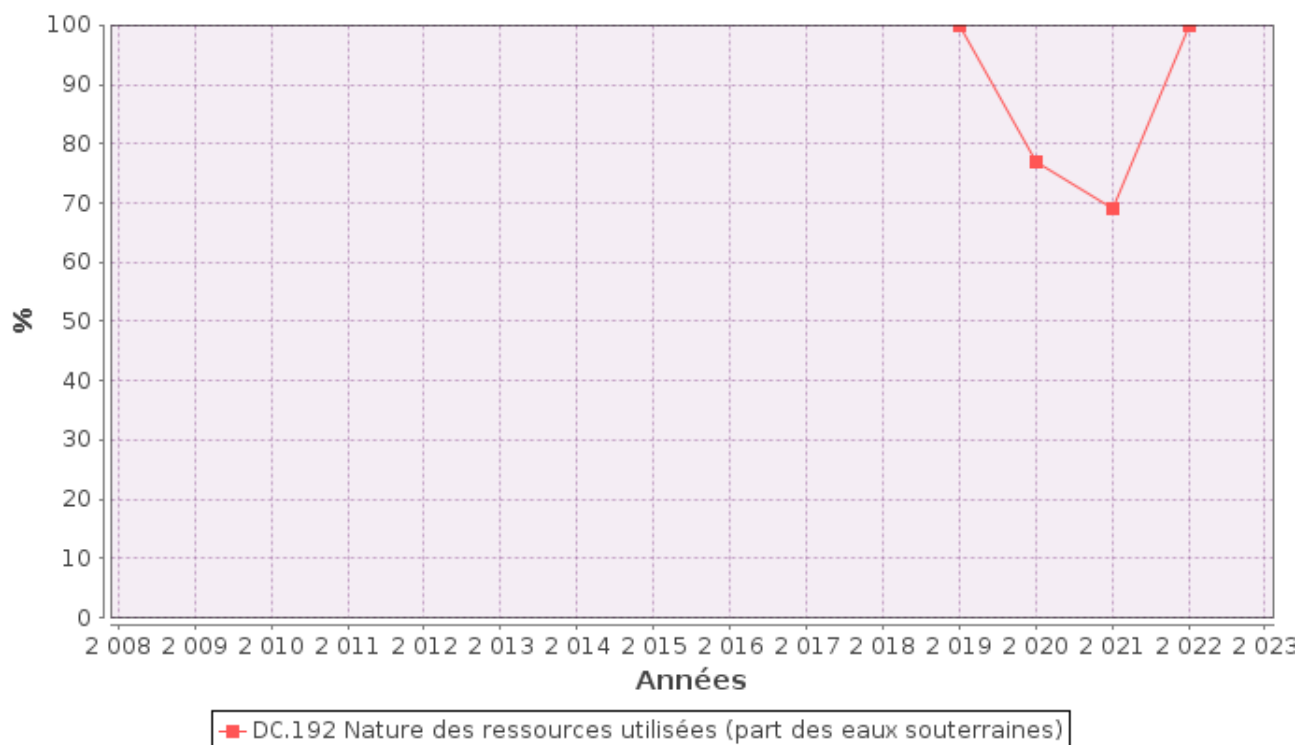


Le service public d'eau potable prélève 10 254 m³ pour l'exercice 2023 (8 332 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Source1			830	0	-100%
Source 2			7 502	10 254	36,7%
Total			8 332	10 254	23,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.





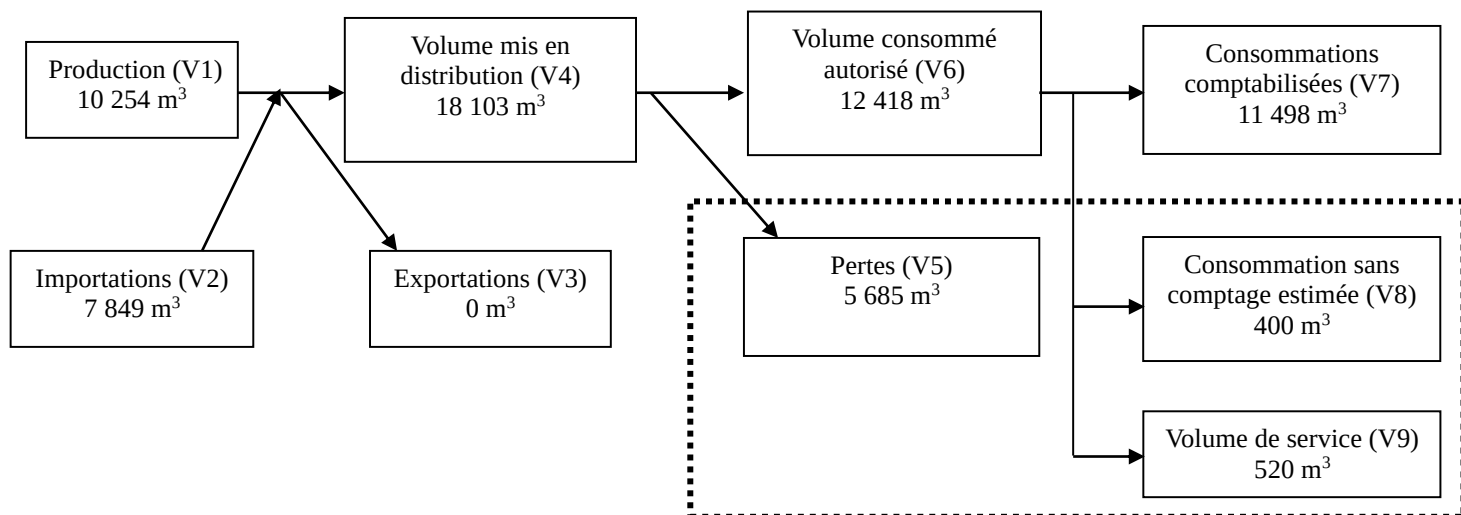
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



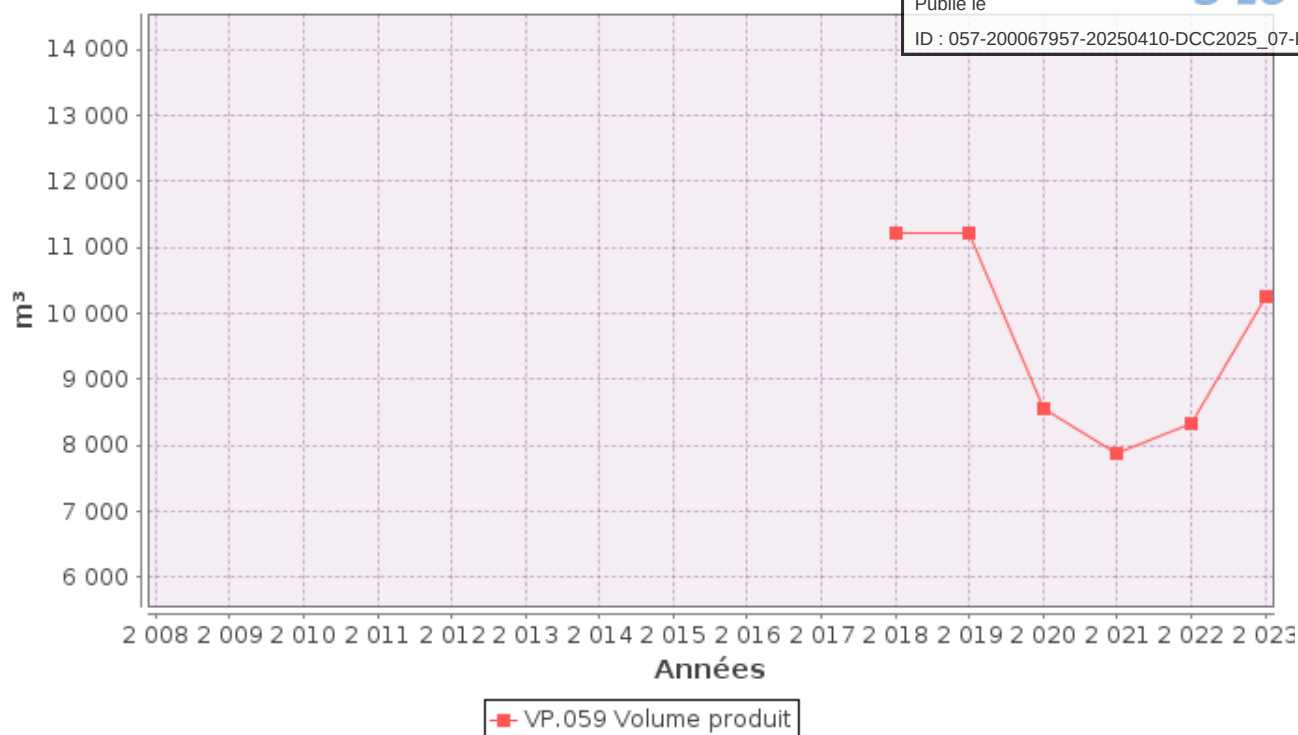
1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir de BURTONCOURT	Chlore liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Source1	830	0	-100%	100
Source 2	7 502	10 254	36,7%	100
Total du volume produit (V1)	8 332	10 254	23,1%	100



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (V2)	6 608	7 849	18,8%	100

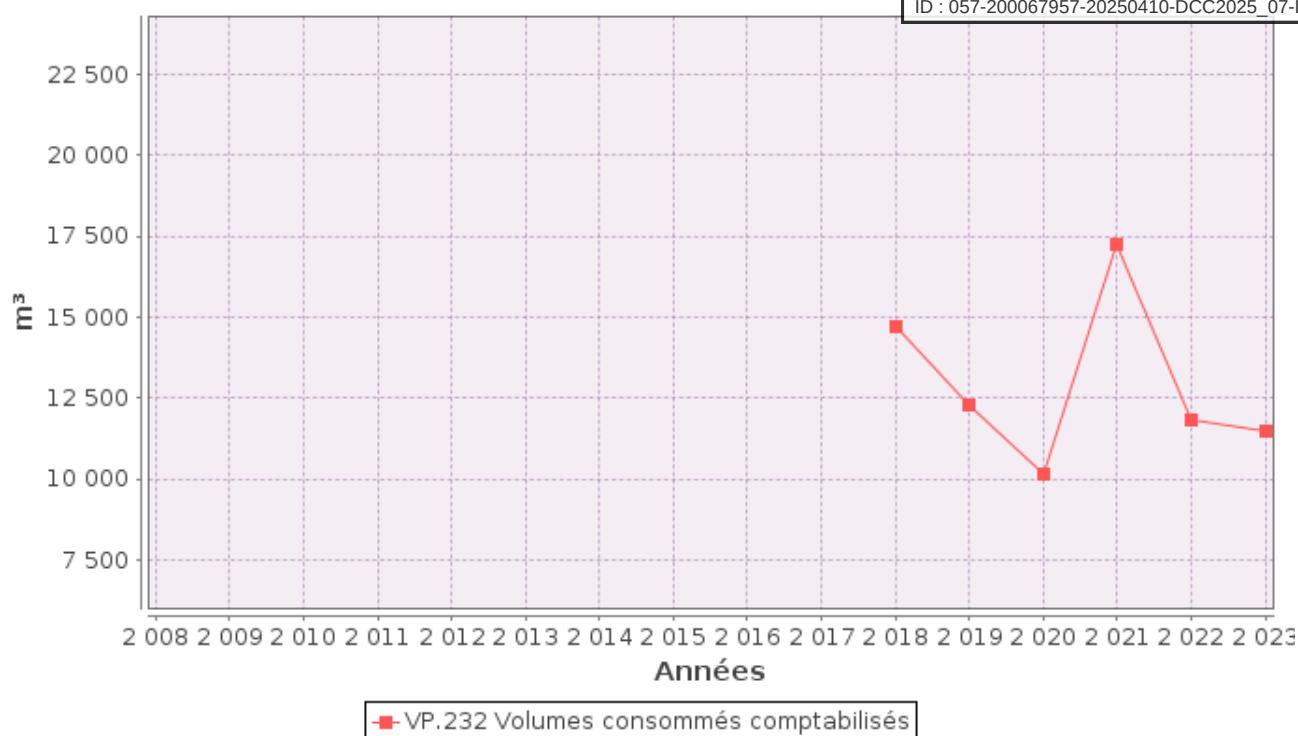
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	11 846	11 498	-2,9%
Abonnés non domestiques	—	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	11 846	11 498	-2,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	—%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) - PEI	400	400	0%
Volume de service (V9) – Nettoyage réservoir	244	520	113,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	12 490	12 418	-0,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 4 kilomètres au 31/12/2023 (4 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :
 0 € au 01/01/2023
 0 € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37,91 €	37,91 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,85 €/m ³	0,85 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

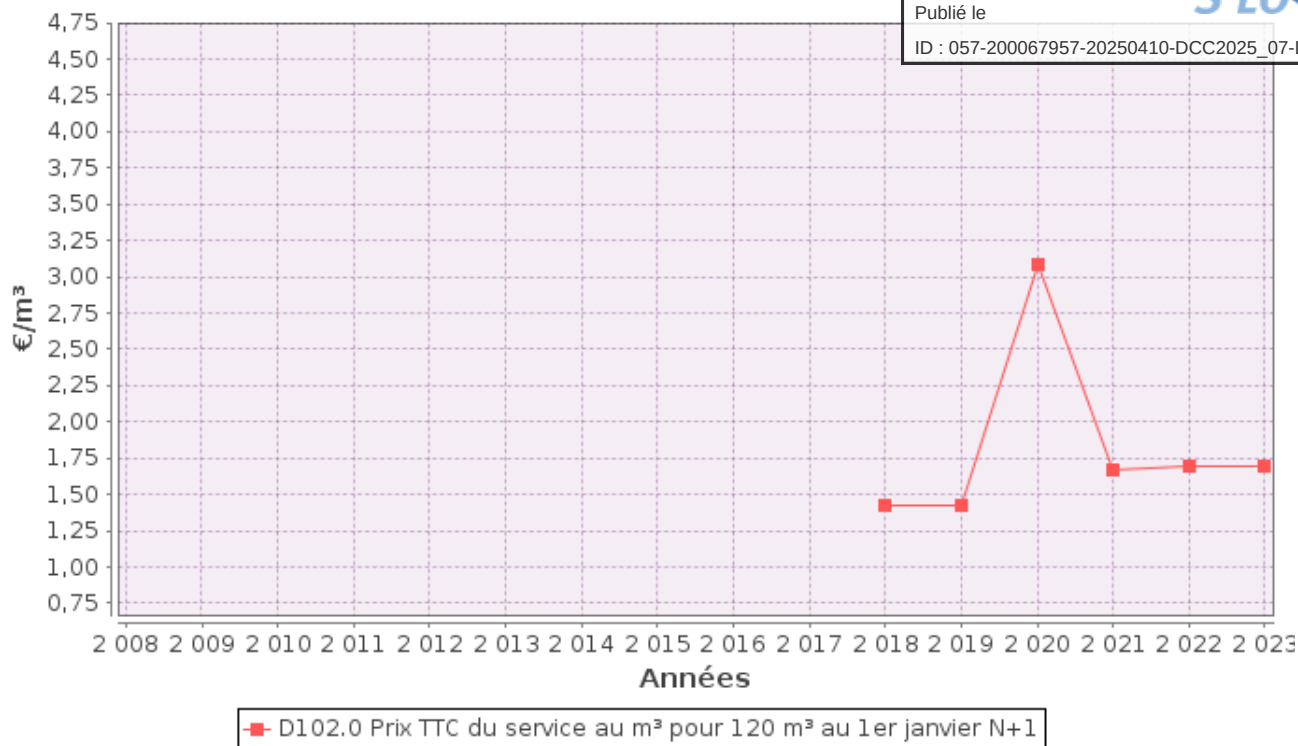
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,91	37,91	0%
Part proportionnelle	102,00	102,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	139,91	139,91	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	10,60	10,60	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	63,40	63,40	0%
Total	203,31	203,31	0%
Prix TTC au m³	1,69	1,69	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Burtoncourt		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :
☐ semestrielle
 La facturation est effectuée avec une fréquence :
☐ semestrielle

2.3. Recettes





Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 15 175 € (14 913 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	9	0	7	2
Paramètres physico-chimiques	13	0	12	4

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	71,4%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	66,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	38

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

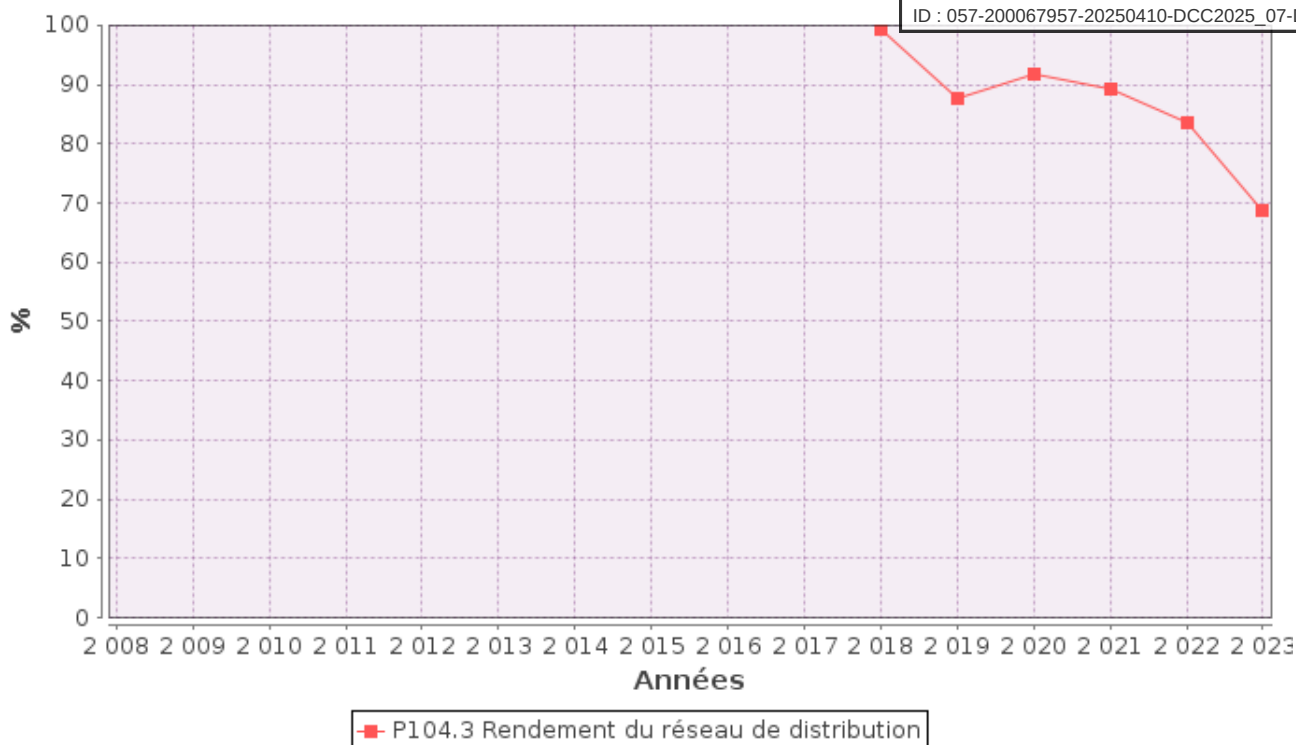
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau = $\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V_7}{V_4}$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	83,6 %	68,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	8,55	8,51
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	89.3 %	63,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,5 m³/j/km (2,1 en 2022).

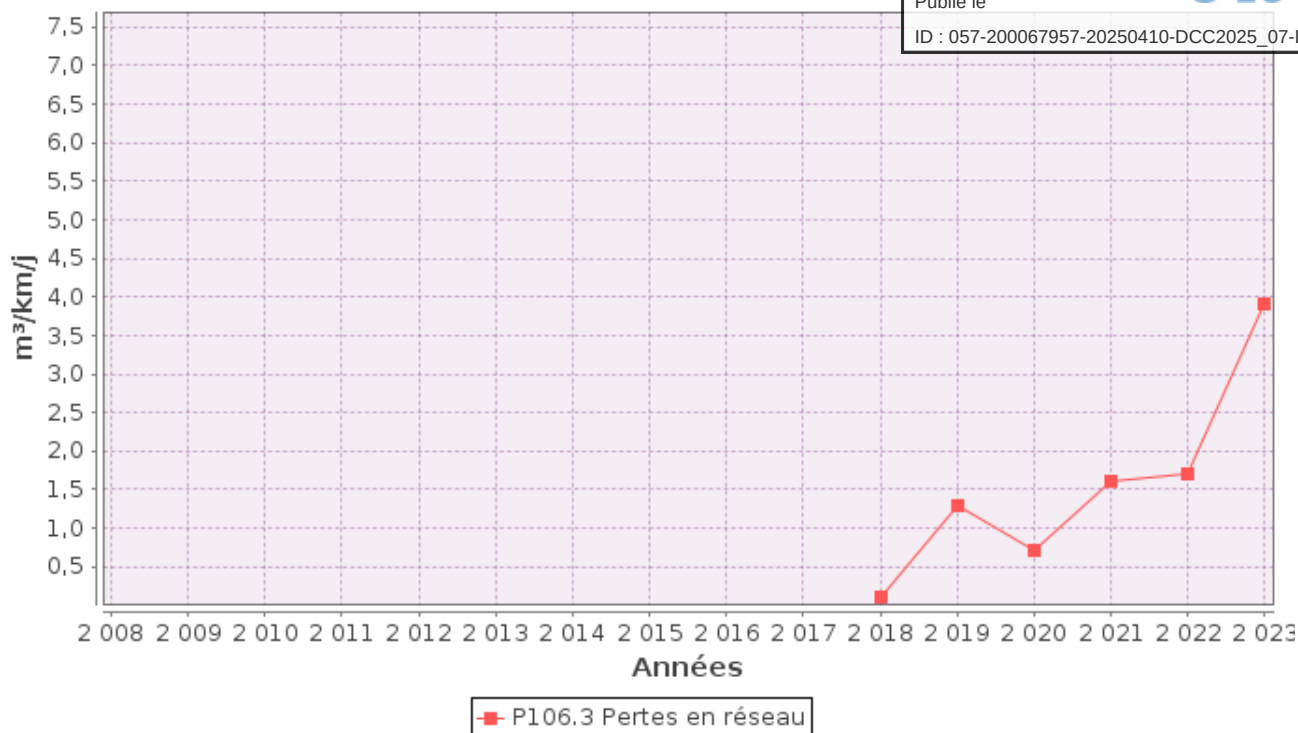
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 3,9 m³/j/km (1,7 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%	0%	0%	0%

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

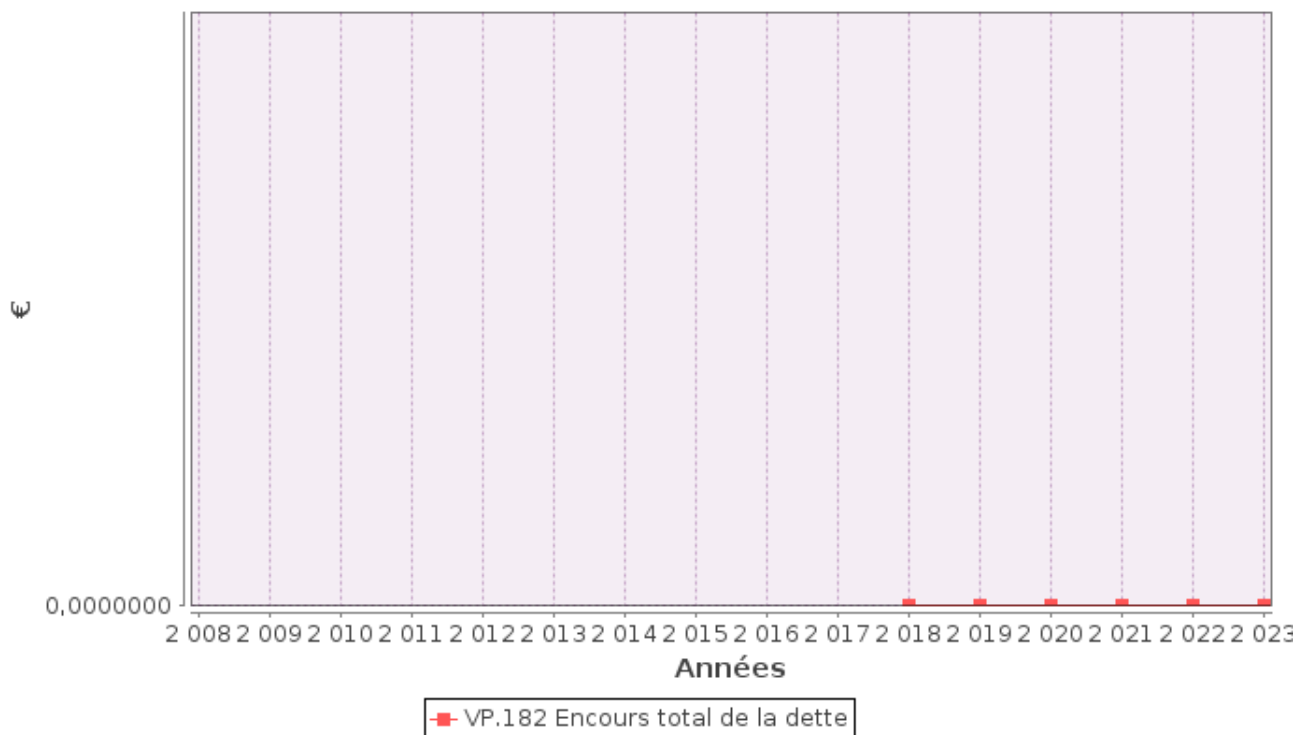


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 0 ans (0 en 2022).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	65,37	46,63
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	20 566,46	21 379,73
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	0,32	0,22

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 0,22% (0,32 en 2022).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 1

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 9,9 pour 1000 abonnés (0 en 2022).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

4.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs sur la commune de Burtoncourt

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	220	225
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,69	1,69
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	71,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	66,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	38
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,6%	68,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,1	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,32%	0,22%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	9,9

Rapport présenté en séance publique lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes qui s'est tenu le 10 Avril 2025

Le Président,
R. CHLOUP



6. Note d'information sur les redevances AERMI

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m³** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

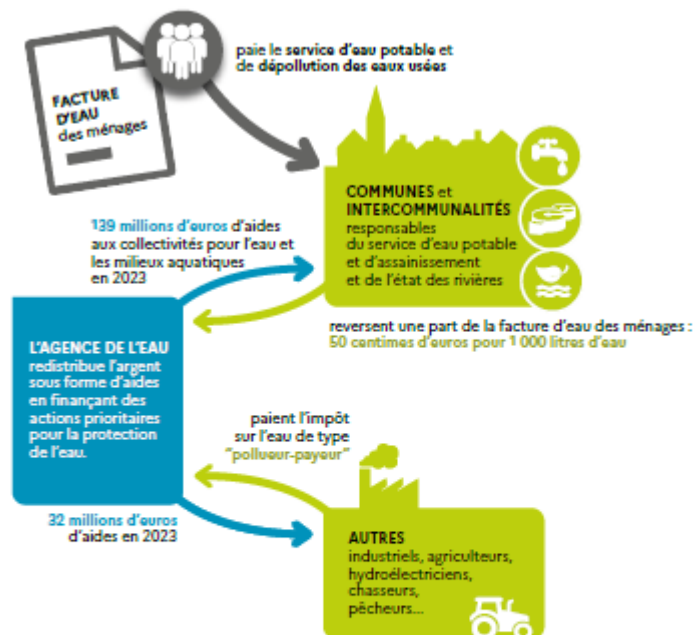
https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



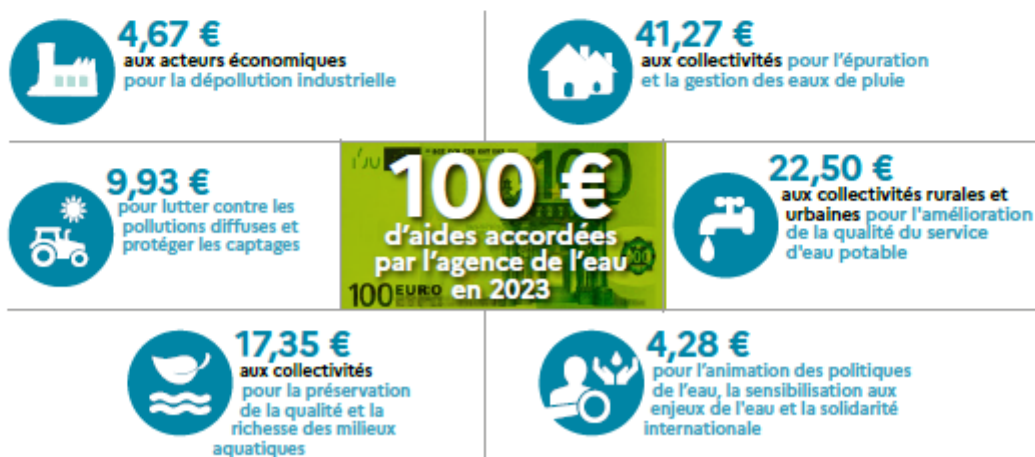
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRVY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_08 : EAU POTABLE – Fixation des montants des redevances d'eau potable sur Burtoncourt à partir du 1^{er} juillet 2025

M. le Président rappelle la délibération DCC2022_40 du 11 Avril 2022 qui a établi les tarifs de la redevance eau potable pour la commune de Burtoncourt à savoir, 0,85 € HT/m³ à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le prix de l'eau fixé pour le Camping alimenté directement par le SI Boulay est refacturé au réel selon les indications de la facture semestrielle du SI Boulay. Cette participation est réévaluée annuellement.

La Part fixe du compteur est quant à elle fixée à 37,91€ HT/an.

Afin de d'atteindre le minima de tarification de l'agence de l'eau Rhin Meuse et d'équilibrer le budget de fonctionnement, il est proposé et après avis favorable de la commission du 11 Mars 2025 de fixer les tarifs comme suit :

- Consommation m³ (Part CCHCPP) : 0,99 € HT/m³
- Consommation m³ camping (Part CCHCPP) : Selon le tarif du SI Boulay
- Part fixe compteur (Part CCHCPP) : 37,91 € HT/an.

Le Conseil communautaire,

VU la DCC2022_40 sur le tarif de l'eau potable pour la commune de Burtoncourt,
VU l'avis de la commission Eau et Assainissement du 11 Mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

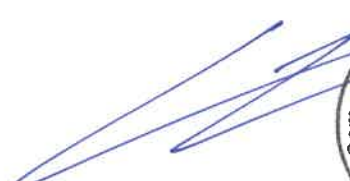
- **DE FIXER** les tarifs des redevances eau potable sur Burtoncourt à compter du 1^{er} juillet 2025 comme indiqués ci-dessus.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON
Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :
SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR
M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_09 : GEMAPI – Taxe GEMAPI

Sont présentées les expositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle qui s'ajoute aux taxes locales suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), cotisation foncière des entreprises (CFE).

La CCHCPP exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018. La taxe associée est levée depuis 2018.

Pour l'année 2025 la commission GEMAPI propose d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comme suit : **237 438 €**

À savoir :

- Cotisation EPAGE 3 Nied : 51 544 €
- Cotisation EPAGE Nord Mosellan : 16 750 €
- Cotisation Syndicat mixte des Ruisseaux du Haut chemin : 61 260 €
- Analyse cout bénéfices : 11 850 €
- Travaux GEMA – Vallières (Provision) : 100 000 €
- Délégation réouverture du Rupt de Zelle à Servigny-lès-Sainte-Barbe : 31 774 €

L'excédent prélevé en 2024 de 35 740 € est retiré de ce total, amenant le montant de la taxe 2025 à **237 438 €**

Le Conseil communautaire,

VU l'article 1530 bis du code des impôts,

VU l'avis favorable des commission « GEMAPI » du 29 janvier 2025 et du 09 avril 2025,

Après en avoir délibéré, par 1 abstention (M. Alain DALSTEIN) et 33 voix pour,

DECIDE :

- **D'ARRÊTER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comme suit à **237 438 €** ;
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services fiscaux

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRV :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_10 : SERVICES A LA PERSONNE – Mise à jour des tarifs de l'école de musique

L'école de musique communautaire accueille de nombreux élèves à partir de l'âge de 4 ans. Les enseignements dispensés sont variés tels que le piano, la guitare, la batterie et les percussions, le violon – violoncelle – alto, le saxophone, la trompette, la flûte traversière, la flûte à bec, la clarinette, l'orchestre de violons, l'orchestre de style « Big band », la chorale, sans oublier la formation musicale et l'éveil musical. En tout, ce sont environ 150 élèves du territoire et 40 élèves hors du périmètre de la CCHCPP, qui sont accueillis chaque année.

Pour l'année civile 2024, cette compétence a représenté un coût pour la Communauté de Communes de 105 254,14 €.

La commission « Services à la personne » réunie en date du 13 février 2025 propose de réévaluer les tarifs de l'école de musique, qui n'ont pas été réajustés depuis 2017. De ce fait, afin de correspondre à l'augmentation des coûts du service, une augmentation de 10% des tarifs a été proposée et validée par la commission « Services à la personne ».

Le Vice-président propose de fixer les tarifs de la manière suivante :

		Tarifs annuels CCHCPP	Tarifs annuels Hors CCHCPP
De 4 à 6 ans			
Formule A	Eveil musical, en cours collectif (1h par semaine)	114 €	147 €
À partir de 6 ans			
Formule B	Formation musicale, en cours collectif (1h par semaine)	114 €	147 €
Formule C	Formation musicale en cours collectif (1h par semaine) + cours d'instrument (1/2h par semaine)	351 €	390 €
Formule C1	Cours d'instrument (1/4h par semaine)	300 €	339 €
Formule D	Formation musicale en cours collectif (1h par semaine) + cours d'instrument en cours individuel (1/2h par semaine)	555 €	606 €
Formule E	Cours d'instrument en cours individuel (1/2h par semaine)	504 €	555 €
Formule F	Chant choral en cours collectif (2h par semaine) Orchestre en cours collectif (2h par semaine)	99 €	108 €

Le Conseil communautaire,

ENTENDU les explications du Vice-président,

VU l'avis favorable de la commission « Services à la personne » du 13 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. Gilbert JEANRONT étant sorti au moment du vote)

DECIDE :

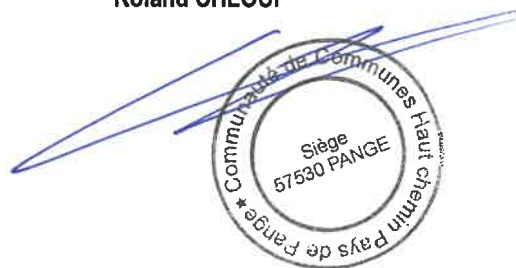
- **DE VALIDER** la grille des tarifs présentée, à partir de la prochaine rentrée 2025/2026 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document découlant de cette décision ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_11 : FINANCES – CFU Assainissement

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Assainissement de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

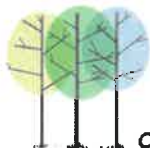
Dépenses :	Prévu :	4 554 348,20 €
	Réalisé :	1 580 305,01 €
	Reste à réaliser :	1 010 300,00 €

Recettes :	Prévu :	4 554 348,20 €
	Réalisé :	1 402 164,74 €
	Reste à réaliser :	243 317,30 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	3 227 243,94 €
	Réalisé :	2 236 270,26 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	3 227 243,94 €
	Réalisé :	2 919 881,51 €
	Reste à réaliser :	0 €



RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 178 140,27 €

Fonctionnement : 683 611,25 €

Résultat global : 505 470,98 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget Assainissement tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget Assainissement de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Assainissement de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote)

DECIDE :

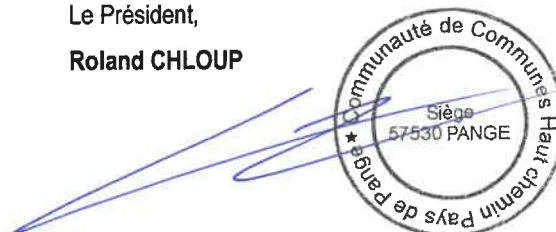
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérard CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETENFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBÉY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_12 : FINANCES – CFU Budget Principal

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Principal de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	3 778 003,58 €
	Réalisé :	741 279,51 €
	Reste à réaliser :	842 082,72 €

Recettes :	Prévu :	3 778 003,58 €
	Réalisé :	744 826,33 €
	Reste à réaliser :	92 755,22 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	10 031 901,09 €
	Réalisé :	4 965 766,82 €
	Reste à réaliser :	0 €

Recettes :	Prévu :	10 031 901,09 €
	Réalisé :	9 533 843,63 €
	Reste à réaliser :	0 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 3 546,82 €

Fonctionnement : 4 568 076,81 €

Résultat global : 4 571 623,63 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget Principal tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget Principal de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Principal de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

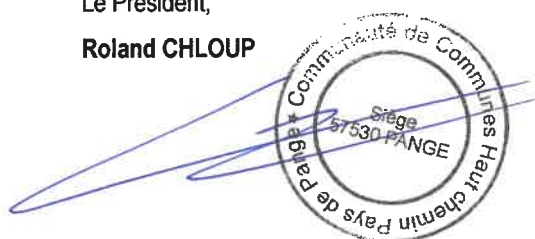
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_13 : FINANCES – CFU Eau

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Eau de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	310 651,50 €
	Réalisé :	87,40 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	310 651,50 €
	Réalisé :	236 058,97 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	169 443,59 €
	Réalisé :	36 327,75 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	169 443,59 €
	Réalisé :	167 062,99 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 235 971,57 €

Fonctionnement : 130 735,24 €

Résultat global : 366 706,81 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget Eau tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget Eau de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Eau de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

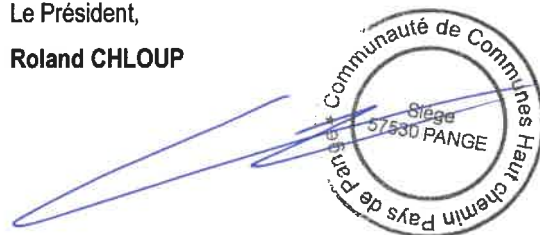
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget Eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCHCPP - O.M : CCHCPP - O.M (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20006795700031

POSTE COMPTABLE : SGC METZ

M. 4(4)

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : O.M (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

(4) Préciser le plan de comptes : M4, M41, M43 ou M49

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	4
B - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	5
C - Liste des services individualisés dans un budget annexe (1)	6
D1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	7
D2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	8
E - Bilan synthétique	9
F - Compte de résultat synthétique	10

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	11
---------------------------------	----

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'exploitation	12
A1.2 - Recettes d'exploitation	13
A2.1 - Dépenses d'investissement	14
A2.2 - Recettes d'investissement	15

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'exploitation	16
B2 - Recettes d'exploitation	19
C1 - Dépenses d'investissement	21
C2 - Recettes d'investissement	23
D - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	25

III - États financiers

A - Bilan	26
B - Compte de résultat	31
C - Balance des comptes	34

IV - États annexés

A - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)	45
---	----

B. États annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	46
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	51
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	53
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	54
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	56
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	57
B1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	58
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	59
B3 - Etat des provisions et des dépréciations	60
B4 - Etat des charges transférées	61
B5 - Détail des opérations pour le compte de tiers	62
B6.1 - Etat des emprunts garantis	63
B6.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	64
B7.1- Subventions versées dans le cadre du vote du budget	65
B8.1- Etat des contrats de crédit-bail	66
B8.2 - Etat des marchés de partenariat	67
B8.3 - Etat des autres engagements donnés	68
B8.4 - Etat des engagements reçus	69
B9.1 - Etat du personnel	70
B9.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	72
B10 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	73

C. États annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	74
C1.2 - Équilibre budgétaire - Dépenses	75
C1.3 - Équilibre budgétaire - Recettes	76
C2.1 - Situation des autorisations de programme	77
C2.2 - Situation des autorisations d'engagement	78
C3 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	79

D. Autres éléments d'information

D1.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (3)

D1.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (3)

D1.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (3)

D1.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (3)

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

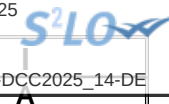
88

(1) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

(2) Cet état n'est obligatoire que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leur établissements publics.

(3) Ces états ne sont obligatoire que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	547 136,56	1 879 600,00	2 426 736,56
	Recettes réalisées (1)	B	160 921,55	2 208 335,83	2 369 257,38
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	947 563,81	2 281 153,23	3 228 717,04
	Dépenses réalisées (1)	E	212 879,77	2 219 895,59	2 432 775,36
	Restes à réaliser	F	219 226,40	0,00	219 226,40
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-51 958,22	-11 559,76	-63 517,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	400 427,25	401 553,23	801 980,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	348 469,03	389 993,47	738 462,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-219 226,40	0,00	-219 226,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	129 242,63	389 993,47	519 236,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024

SLO

B

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
II - Budgets des services à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CCHC-PAYS DE PANGE-OM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	400 427,25	0,00	-51 958,22	0,00	348 469,03
Fonctionnement	401 553,23	0,00	-11 559,76	0,00	389 993,47
Sous-Total	801 980,48	0,00	-63 517,98	0,00	738 462,50
TOTAL III	801 980,48	0,00	-63 517,98	0,00	738 462,50
TOTAL I + II + III	801 980,48	0,00	-63 517,98	0,00	738 462,50

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

S²LO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de services (2)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES****DI****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 219 226,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	219 226,40
2188	Autres immobilisations corporelles	219 226,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES**

DZ

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024
SLO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			
ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	3,49	Dotations	109,00
Terrains	18,94	Fonds globalisés	335,81
Constructions	681,31	Réserves	338,56
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	74,03	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	3,53	Report à nouveau (1)	401,55
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-11,56
Autres immobilisations corporelles	245,35	Subventions transférables	76,41
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 023,16	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	0,00	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	508,89
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 026,64	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	1 758,65
Créances	971,49	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	6,46
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	228,16
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	2,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	971,49	Total des dettes à court terme	230,37
Comptes de régularisation	0,00	TOTAL DETTES	236,83
		Comptes de régularisation	2,65
TOTAL ACTIF	1 998,13	TOTAL PASSIF	1 998,13

(1)Dédution faite des amortissements et dépréciations
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus	0,00	0,00
Dotations et subventions reçues	551,40	198,90
Produits des services	1 635,32	1 556,99
Autres produits	6,14	18,47
Transferts de charges	0,00	0,00
Produits courants non financiers	2 192,87	1 774,36
Traitements, salaires, charges sociales	0,00	0,00
Achats et charges externes	2 027,69	1 882,33
Participations et interventions	29,86	23,03
Dotations aux amortissements et provisions	158,71	149,75
Autres charges	0,55	1,02
Charges courantes non financières	2 216,82	2 056,14
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-23,95	-281,78
Produits courants financiers	0,00	0,00
Charges courantes financières	0,19	0,40
RESULTAT COURANT FINANCIER	-0,19	-0,40
RESULTAT COURANT	-24,14	-282,19
Produits exceptionnels	15,47	13,61
Charges exceptionnelles	2,89	12,99
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12,58	0,63
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11,56	-281,56

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° du).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 635 350,00	1 617 623,70	0,00	1 617 623,70	98,92	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	420 500,00	410 619,62	0,00	410 619,62	97,65	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	29 861,94	0,00	29 861,94	82,95	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 091 850,00	2 058 105,26	0,00	2 058 105,26	98,39	0,00
Chapitre 66	Charges financières	500,00	189,21	0,00	189,21	37,84	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 000,00	2 886,22	0,00	2 886,22	22,20	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	19 000,00	18 033,76	0,00	18 033,76	94,91	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 129 350,00	2 079 214,45	0,00	2 079 214,45	97,65	0,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 403,23					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	149 400,00	140 681,14	0,00	140 681,14	94,16	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		151 803,23	140 681,14	0,00	140 681,14	92,67	0,00
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		2 281 153,23	2 219 895,59	0,00	2 219 895,59	97,31	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00					
Total des dépenses de la section d'exploitation		2 281 153,23	2 219 895,59	0,00	2 219 895,59		0,00

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 665 000,00	1 635 322,14	0,00	1 635 322,14	98,22	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	200 000,00	551 403,94	0,00	551 403,94	275,70	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	600,00	3 349,58	0,00	3 349,58	558,26	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 865 600,00	2 190 075,66	0,00	2 190 075,66	117,39	0,00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	6 479,91	0,00	6 479,91	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	3 000,00	2 792,49	0,00	2 792,49	93,08	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 868 600,00	2 199 348,06	0,00	2 199 348,06	117,70	0,00
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	81,71	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	81,71	0,00
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 879 600,00	2 208 335,83	0,00	2 208 335,83	117,49	0,00
002 Résultat d'exploitation reporté		401 553,23					
Total des recettes de la section d'exploitation		2 281 153,23	2 208 335,83	0,00	2 208 335,83		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	390 000,00	170 773,60	43,79	219 226,40
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	390 563,81	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	100 000,00	7 431,97	7,43	0,00
Total des dépenses d'équipement		880 563,81	178 205,57	20,24	219 226,40
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	25 686,43	98,79	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	30 000,00			
Total des dépenses financières		56 000,00	25 686,43	45,87	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		936 563,81	203 892,00	21,77	219 226,40
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	11 000,00	8 987,77	81,71	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 000,00	8 987,77	81,71	0,00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		947 563,81	212 879,77	22,47	219 226,40
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		947 563,81	212 879,77		219 226,40

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
	AZ.Z

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	65 333,33	20 240,41	30,98	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		395 333,33	20 240,41	5,12	0,00
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 403,23			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	149 400,00	140 681,14	94,16	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		151 803,23	140 681,14	92,67	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		547 136,56	160 921,55	29,41	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		400 427,25			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		947 563,81	160 921,55		0,00

(1) recettes justifiées non titrées

(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)

(5) DI 040 = RE 042

(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	0,00	20 231,01	2 636,20	17 594,81	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	52 813,55	0,00	52 813,55	0,00
6066	Carburants	0,00	46 779,54	3 669,79	43 109,75	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	1 511 863,13	188 552,36	1 323 310,77	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	7 488,00	0,00	7 488,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	9 863,01	108,00	9 755,01	0,00
61521	Bâtiments publics	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00
61523	Réseaux	0,00	3 179,00	0,00	3 179,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	64 478,44	290,65	64 187,79	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	575,99	0,00	575,99	0,00
6156	Maintenance	0,00	341,54	0,00	341,54	0,00
6168	Autres	0,00	11 680,11	0,00	11 680,11	0,00
617	Études et recherches	0,00	47 268,00	3 072,00	44 196,00	0,00
618	Divers	0,00	510,00	0,00	510,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 197,62	0,00	1 197,62	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 836,90	0,00	1 836,90	0,00
6237	Publications	0,00	1 285,50	0,00	1 285,50	0,00
6257	Réceptions	0,00	584,82	0,00	584,82	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 721,35	0,00	2 721,35	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 202,19	0,00	1 202,19	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	29 009,00	0,00	29 009,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	17,00	17,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	488,00	0,00	488,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	66,00	0,00	66,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 011	Charges à caractère général	1 635 350,00	1 815 969,70	198 346,00	1 617 623,70	17 726,30
6211	Personnel intérimaire	0,00	24 178,29	0,00	24 178,29	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	386 441,33	0,00	386 441,33	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	420 500,00	410 619,62	0,00	410 619,62	9 880,38
total chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	15 552,00	0,00	15 552,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	14 178,94	0,00	14 178,94	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	131,00	0,00	131,00	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	36 000,00	29 861,94	0,00	29 861,94	6 138,06
Total des dépenses de gestion courante		2 091 850,00	2 256 451,26	198 346,00	2 058 105,26	33 744,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00
total chapitre 66	Charges financières	500,00	189,21	0,00	189,21	310,79
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	345,56	0,00	345,56	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 540,66	0,00	2 540,66	0,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 000,00	2 886,22	0,00	2 886,22	10 113,78
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	18 033,76	0,00	18 033,76	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)	19 000,00	18 033,76	0,00	18 033,76	966,24
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 129 350,00	2 277 560,45	198 346,00	2 079 214,45	50 135,55
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 403,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	140 681,14	0,00	140 681,14	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	149 400,00	140 681,14	0,00	140 681,14	8 718,86

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		151 803,23	140 681,14	0,00	140 681,14	11 122,09
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		2 281 153,23	2 418 241,59	198 346,00	2 219 895,59	61 257,64
002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'exploitation		2 281 153,23	2 418 241,59	198 346,00	2 219 895,59	61 257,64

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	1 929 042,02	459 519,04	1 469 522,98	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	179 341,56	13 542,40	165 799,16	0,00
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 665 000,00	2 108 383,58	473 061,44	1 635 322,14	29 677,86
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	551 403,94	0,00	551 403,94	0,00
total chapitre 74	Subventions d'exploitation	200 000,00	551 403,94	0,00	551 403,94	-351 403,94
7581	FCTVA	0,00	1 431,76	0,00	1 431,76	0,00
7588	Autres	0,00	1 917,82	0,00	1 917,82	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	600,00	3 349,58	0,00	3 349,58	-2 749,58
Total des recettes de gestion courante		1 865 600,00	2 663 137,10	473 061,44	2 190 075,66	-324 475,66
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	97,71	85,00	12,71	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	6 342,20	175,00	6 167,20	0,00
total chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	6 739,91	260,00	6 479,91	-6 479,91
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49	0,00
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	3 000,00	2 792,49	0,00	2 792,49	207,51
Total des recettes réelles d'exploitation		1 868 600,00	2 672 669,50	473 321,44	2 199 348,06	-330 748,06
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	8 987,77	0,00	8 987,77	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	2 012,23
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'exploitation - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	2 012,23
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		1 879 600,00	2 681 657,27	473 321,44	2 208 335,83	-328 735,83
002 Résultat d'exploitation reporté		401 553,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'exploitation		2 281 153,23	2 681 657,27	473 321,44	2 208 335,83	72 817,40

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	12 355,60	0,00	12 355,60	0,00
2188	Autres	0,00	158 418,00	0,00	158 418,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	390 000,00	170 773,60	0,00	170 773,60	219 226,40
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	390 563,81	0,00	0,00	0,00	390 563,81
2135100	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	3 900,00	0,00	3 900,00	0,00
2315100	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00
total opération n° 100	Opération d'équipement n° 100	100 000,00	7 431,97	0,00	7 431,97	92 568,03
Total des dépenses d'équipement		880 563,81	178 205,57	0,00	178 205,57	702 358,24
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euro	0,00	25 686,43	0,00	25 686,43	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	25 686,43	0,00	25 686,43	313,57
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		56 000,00	25 686,43	0,00	25 686,43	30 313,57
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		936 563,81	203 892,00	0,00	203 892,00	732 671,81

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
13911	État et établissements nationaux	0,00	1 400,59	0,00	1 400,59	0,00
13913	Départements	0,00	6 573,80	0,00	6 573,80	0,00
13916	Autres établissements publics locaux	0,00	200,24	0,00	200,24	0,00
13918	Autres	0,00	813,14	0,00	813,14	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	2 012,23
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		11 000,00	8 987,77	0,00	8 987,77	2 012,23
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		947 563,81	212 879,77	0,00	212 879,77	734 684,04
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de la section d'investissement		947 563,81	212 879,77	0,00	212 879,77	734 684,04

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	20 240,41	0,00	20 240,41	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	65 333,33	20 240,41	0,00	20 240,41	45 092,92
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		395 333,33	20 240,41	0,00	20 240,41	375 092,92
total chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	2 403,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	7 560,00	0,00	7 560,00	0,00
28128	Autres terrains	0,00	1 516,28	0,00	1 516,28	0,00
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00	20 274,96	0,00	20 274,96	0,00
28138	Autres constructions	0,00	27 601,15	0,00	27 601,15	0,00
28154	Matériel industriel	0,00	12 018,61	0,00	12 018,61	0,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
28173	Constructions	0,00	8 557,58	0,00	8 557,58	0,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28182	Matériel de transport	0,00	30 640,24	0,00	30 640,24	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	207,80	0,00	207,80	0,00
28188	Autres	0,00	32 254,52	0,00	32 254,52	0,00
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 400,00	140 681,14	0,00	140 681,14	8 718,86
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		151 803,23	140 681,14	0,00	140 681,14	11 122,09
Total des recettes d'investissement de l'exercice		547 136,56	160 921,55	0,00	160 921,55	386 215,01
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		400 427,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		947 563,81	160 921,55	0,00	160 921,55	786 642,26

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE**OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)
LIBELLE : Aménagement des déchetteries****Pour vote**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./Art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations – mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 000,00	A 7 431,97	0,00	0,00	B 7 431,97
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	100 000,00	3 900,00	0,00	0,00	3 900,00
2135	Installations générales, agencements	100 000,00	3 900,00		0,00	3 900,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	3 531,97	0,00	0,00	3 531,97
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	3 531,97		0,00	3 531,97

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations – titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (3)	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – dépenses	C-A	-7 431,97	D-B	-7 431,97

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de R et D	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	39 127,30	35 641,30	3 486,00	11 046,00
Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
1) En toute propriété	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	30 685,43	12 772,69	17 912,74	19 429,02
Constructions	1 178 769,08	514 577,61	664 191,47	695 811,98
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	634 725,41	560 698,16	74 027,25	86 095,86
Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	864 990,15	619 641,92	245 348,23	150 032,79
Immobilisations corporelles en cours	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00
Immobilisations affectées à un service non personnalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
2) Reçues au titre d'une mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	1 028,79	0,00	1 028,79	1 028,79
Constructions	256 726,96	239 611,84	17 115,12	25 672,70
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024

S2LO

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
3) Re ç ues en affectation ou en concession	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et cr é ances rattach é es à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilis é s	0,00	0,00	0,00	0,00
Pr ê ts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres cr é ances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	3 009 585,09	1 982 943,52	1 026 641,57	989 117,14
ACTIF CIRCULANT	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Mati è res premi è res et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits interm é diaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Créances d'exploitation</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Clients et comptes rattach é s	618 735,88	18 033,76	600 702,12	607 113,93
Cr é ances irr é couvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00

Envo   en pr  fecture le 16/04/2025

Re  u en pr  fecture le 16/04/2025

Publi   le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024

S2LO

III –   TATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Cr��ances diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
Cr��ances sur l'��tat et les collectivit��s publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
Cr��ances sur les budgets annexes ou le budget principal	370 783,46	0,00	370 783,46	832 358,90
Op��rations pour le compte de tiers (cr��ances)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres cr��ances	0,00	0,00	0,00	116,16
Valeurs mobili��res de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilit��s	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances de tr��sorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges constat��es d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL II	989 519,34	18 033,76	971 485,58	1 439 588,99
COMPTES DE R��GULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges �� r��partir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
D��penses �� classer et �� r��gulariser	0,00	0,00	0,00	0,00
��carts de conversion - Actif	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL G��N��RAL (I + II + III)	3 999 104,43	2 000 977,28	1 998 127,15	2 428 706,13

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES	0,00	0,00
Fonds internes	0,00	0,00
Dotations	108 996,07	108 996,07
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	111 317,59	111 317,59
Affectation (par la collectivité de rattachement)	397 569,94	397 569,94
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	338 559,97	338 559,97
Report à nouveau (1)	401 553,23	683 112,24
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	-11 559,76	-281 559,01
Subventions d'investissement	76 405,61	85 393,38
Provisions réglementées	0,00	0,00
Autres fonds	0,00	0,00
Fonds globalisés	335 806,10	315 565,69
Droits de l'affectant	0,00	0,00
TOTAL I	1 758 648,75	1 758 955,87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
DETTES	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00
Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 455,32	32 141,75
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00
Dettes d'exploitation	0,00	0,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	228 136,20	197 415,23
Dettes fiscales et sociales	23,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Dettes diverses	0,00	0,00
Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	0,00	432 447,46
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	0,00	0,00
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal	0,00	0,00
Opérations pour le compte de tiers (dettes)	0,00	0,00
Autres dettes	2 210,77	4 358,10
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	236 825,29	666 362,54
COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	0,00
Recettes à classer ou à régulariser	2 653,11	3 387,72
Écart de conversion - Passif	0,00	0,00
TOTAL IV	2 653,11	3 387,72
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	1 998 127,15	2 428 706,13

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Ventes de marchandises	165 799,16	170 447,43
Production vendue	0,00	0,00
<i>Prestations de services</i>	<i>1 469 522,98</i>	<i>1 386 541,14</i>
<i>Divers</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
Subventions d'exploitation	551 403,94	198 899,66
Reprises sur dépréciations et provisions	2 792,49	9 947,81
Transferts de charges	0,00	0,00
Autres produits	3 349,58	8 522,24
TOTAL I	2 192 868,15	1 774 358,28
CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Achat de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Variation de stock	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	2 027 689,32	1 882 333,99
Impôts, taxes, et versements assimilés	0,00	0,00
<i>Sur rémunérations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres</i>	<i>554,00</i>	<i>1 023,00</i>
Salaires et traitements	0,00	0,00
Charges sociales	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	<i>140 681,14</i>	<i>146 955,67</i>
<i>Dotations aux dépréciations des immobilisations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Dotations aux dépréciations des actifs circulants</i>	18 033,76	2 792,49
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	0,00	0,00
Autres charges	29 861,94	23 034,33
TOTAL II	2 216 820,16	2 056 139,48
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-23 952,01	-281 781,20
PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	189,21	403,86
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV	189,21	403,86
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-189,21	-403,86
A + B - RÉSULTAT COURANT	-24 141,22	-282 185,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	312,71	3 758,06
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE



III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<i>Autres opérations</i>	15 154,97	9 853,53
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	0,00
Transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL V	15 467,68	13 611,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
<i>Subventions exceptionnelles</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	345,56	9 126,54
Sur opérations en capital	0,00	0,00
<i>Valeur comptable des immobilisations cédées</i>	0,00	0,00
<i>Autres opérations</i>	2 540,66	3 859,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL VI	2 886,22	12 985,54
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	12 581,46	626,05
Impôts sur les bénéfices (VII)	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 208 335,83	1 787 969,87
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	2 219 895,59	2 069 528,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-11 559,76	-281 559,01

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation	0,00	108 996,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 996,07	0,00	108 996,07
10222	FCTVA	0,00	315 565,69	0,00	0,00	0,00	20 240,41	0,00	335 806,10	0,00	335 806,10
	Sous Total compte 1022	0,00	315 565,69	0,00	0,00	0,00	20 240,41	0,00	335 806,10	0,00	335 806,10
1027	Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	0,00	111 317,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 317,59	0,00	111 317,59
	Sous Total compte 102	0,00	535 879,35	0,00	0,00	0,00	20 240,41	0,00	556 119,76	0,00	556 119,76
1068	Autres réserves	0,00	338 559,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 559,97	0,00	338 559,97
	Sous Total compte 106	0,00	338 559,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 559,97	0,00	338 559,97
	Sous Total compte 10	0,00	874 439,32	0,00	0,00	0,00	20 240,41	0,00	894 679,73	0,00	894 679,73
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	683 112,24	281 559,01	0,00	0,00	0,00	281 559,01	683 112,24	0,00	401 553,23
	Sous Total compte 11	0,00	683 112,24	281 559,01	0,00	0,00	0,00	281 559,01	683 112,24	0,00	401 553,23
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert	281 559,01	0,00	0,00	281 559,01	0,00	0,00	281 559,01	281 559,01	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	281 559,01	0,00	0,00	281 559,01	0,00	0,00	281 559,01	281 559,01	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	42 017,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 017,76	0,00	42 017,76
1313	Départements	0,00	148 391,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 391,74	0,00	148 391,74
1316	Autres établissements publics locaux	0,00	9 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 080,00	0,00	9 080,00
1318	Autres	0,00	24 394,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 394,00	0,00	24 394,00
	Sous Total compte 131	0,00	223 883,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 883,50	0,00	223 883,50
13911	État et établissements nationaux	26 249,27	0,00	0,00	0,00	1 400,59	0,00	27 649,86	0,00	27 649,86	0,00
13913	Départements	97 143,05	0,00	0,00	0,00	6 573,80	0,00	103 716,85	0,00	103 716,85	0,00
13916	Autres établissements publics locaux	6 153,46	0,00	0,00	0,00	200,24	0,00	6 353,70	0,00	6 353,70	0,00
13918	Autres	8 944,34	0,00	0,00	0,00	813,14	0,00	9 757,48	0,00	9 757,48	0,00
	Sous Total compte 1391	138 490,12	0,00	0,00	0,00	8 987,77	0,00	147 477,89	0,00	147 477,89	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Sous Total compte 139	138 490,12	0,00	0,00	0,00	8 987,77	0,00	147 477,89	0,00	147 477,89	0,00
	Sous Total compte 13	138 490,12	223 883,50	0,00	0,00	8 987,77	0,00	147 477,89	223 883,50	0,00	76 405,61
	Emprunts en euro	0,00	32 141,75	0,00	0,00	25 686,43	0,00	25 686,43	32 141,75	0,00	6 455,32
	Sous Total compte 164	0,00	32 141,75	0,00	0,00	25 686,43	0,00	25 686,43	32 141,75	0,00	6 455,32
	Sous Total compte 16	0,00	32 141,75	0,00	0,00	25 686,43	0,00	25 686,43	32 141,75	0,00	6 455,32
181	Compte de liaison : affectation...	0,00	397 569,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 569,94	0,00	397 569,94
	Sous Total compte 18	0,00	397 569,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 569,94	0,00	397 569,94
	Total classe 1	420 049,13	2 211 146,75	281 559,01	281 559,01	34 674,20	20 240,41	736 282,34	2 512 946,17	147 477,89	1 924 141,72
2051	Concessions et droits assimilés	39 127,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 127,30	0,00	39 127,30	0,00
	Sous Total compte 205	39 127,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 127,30	0,00	39 127,30	0,00
	Sous Total compte 20	39 127,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 127,30	0,00	39 127,30	0,00
2111	Terrains nus	16 574,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 574,56	0,00	16 574,56	0,00
	Sous Total compte 211	16 574,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 574,56	0,00	16 574,56	0,00
2128	Autres terrains	14 110,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 110,87	0,00	14 110,87	0,00
	Sous Total compte 212	14 110,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 110,87	0,00	14 110,87	0,00
2135	Installations générales, agencements, am	333 911,59	0,00	0,00	0,00	16 255,60	0,00	350 167,19	0,00	350 167,19	0,00
2138	Autres constructions	828 601,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 601,89	0,00	828 601,89	0,00
	Sous Total compte 213	1 162 513,48	0,00	0,00	0,00	16 255,60	0,00	1 178 769,08	0,00	1 178 769,08	0,00
2154	Matériel industriel	321 733,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	321 733,44	0,00	321 733,44	0,00
2157	Agencements et aménagements du matériel	312 991,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 991,97	0,00	312 991,97	0,00
	Sous Total compte 215	634 725,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 725,41	0,00	634 725,41	0,00
21715	Terrains bâtis	1 028,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,79	0,00	1 028,79	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2171	1 028,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 028,79	0,00	1 028,79	0,00
21738	Autres constructions	256 726,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 726,96	0,00	256 726,96	0,00
	Sous Total compte 2173	256 726,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 726,96	0,00	256 726,96	0,00
	Sous Total compte 217	257 755,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 755,75	0,00	257 755,75	0,00
2182	Matériel de transport	444 223,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 223,96	0,00	444 223,96	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	8 776,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 776,46	0,00	8 776,46	0,00
2184	Mobilier	168,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,90	0,00	168,90	0,00
2188	Autres	253 402,83	0,00	0,00	0,00	158 418,00	0,00	411 820,83	0,00	411 820,83	0,00
	Sous Total compte 218	706 572,15	0,00	0,00	0,00	158 418,00	0,00	864 990,15	0,00	864 990,15	0,00
	Sous Total compte 21	2 792 252,22	0,00	0,00	0,00	174 673,60	0,00	2 966 925,82	0,00	2 966 925,82	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	0,00	0,00	0,00	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00
	Sous Total compte 231	0,00	0,00	0,00	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00
	Sous Total compte 23	0,00	0,00	0,00	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00	3 531,97	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevet	0,00	28 081,30	0,00	0,00	0,00	7 560,00	0,00	35 641,30	0,00	35 641,30
	Sous Total compte 280	0,00	28 081,30	0,00	0,00	0,00	7 560,00	0,00	35 641,30	0,00	35 641,30
28128	Autres terrains	0,00	11 256,41	0,00	0,00	0,00	1 516,28	0,00	12 772,69	0,00	12 772,69
	Sous Total compte 2812	0,00	11 256,41	0,00	0,00	0,00	1 516,28	0,00	12 772,69	0,00	12 772,69
28135	Installations générales, agencements, am	0,00	99 214,84	0,00	0,00	0,00	20 274,96	0,00	119 489,80	0,00	119 489,80
28138	Autres constructions	0,00	367 486,66	0,00	0,00	0,00	27 601,15	0,00	395 087,81	0,00	395 087,81
	Sous Total compte 2813	0,00	466 701,50	0,00	0,00	0,00	47 876,11	0,00	514 577,61	0,00	514 577,61
28154	Matériel industriel	0,00	235 687,58	0,00	0,00	0,00	12 018,61	0,00	247 706,19	0,00	247 706,19
28157	Agencements et aménagements du matériel	0,00	312 941,97	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	312 991,97	0,00	312 991,97

Balance des comptes

Page 37

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4431	Dépenses	0,00	432 447,46	847 897,79	415 450,33	0,00	0,00	847 897,79	847 897,79	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	0,00	432 447,46	847 897,79	415 450,33	0,00	0,00	847 897,79	847 897,79	0,00	0,00
447	Autres impôts, taxes	0,00	0,00	548,00	548,00	0,00	0,00	548,00	548,00	0,00	0,00
4486	Charges à payer	0,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	0,00	23,00	0,00	23,00
	Sous Total compte 448	0,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	0,00	23,00	0,00	23,00
	Sous Total compte 44	0,00	432 447,46	848 445,79	416 021,33	0,00	0,00	848 445,79	848 468,79	0,00	23,00
4515	Compte de rattachement avec (à subdivis	832 358,90	0,00	2 220 362,14	2 681 937,58	0,00	0,00	3 052 721,04	2 681 937,58	370 783,46	0,00
	Sous Total compte 451	832 358,90	0,00	2 220 362,14	2 681 937,58	0,00	0,00	3 052 721,04	2 681 937,58	370 783,46	0,00
	Sous Total compte 45	832 358,90	0,00	2 220 362,14	2 681 937,58	0,00	0,00	3 052 721,04	2 681 937,58	370 783,46	0,00
466	Excédents de versement	0,00	4 358,10	7 040,70	4 893,37	0,00	0,00	7 040,70	9 251,47	0,00	2 210,77
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	0,00	28 892,86	28 892,86	0,00	0,00	28 892,86	28 892,86	0,00	0,00
	Sous Total compte 4671	0,00	0,00	28 892,86	28 892,86	0,00	0,00	28 892,86	28 892,86	0,00	0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	116,16	0,00	14 805,93	14 922,09	0,00	0,00	14 922,09	14 922,09	0,00	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	0,00	0,00	416,16	416,16	0,00	0,00	416,16	416,16	0,00	0,00
	Sous Total compte 4672	116,16	0,00	15 222,09	15 338,25	0,00	0,00	15 338,25	15 338,25	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	116,16	0,00	44 114,95	44 231,11	0,00	0,00	44 231,11	44 231,11	0,00	0,00
	Sous Total compte 46	116,16	4 358,10	51 155,65	49 124,48	0,00	0,00	51 271,81	53 482,58	0,00	2 210,77
4712	Virements réimputés	0,00	0,00	10,64	21,28	0,00	0,00	10,64	21,28	0,00	10,64
4713	Recettes perçues avant émission des titr	0,00	80,11	586 168,81	586 088,70	0,00	0,00	586 168,81	586 168,81	0,00	0,00
471411	Excédents à réimputer - Personnes physiq	0,00	2 408,47	11 454,93	11 230,00	0,00	0,00	11 454,93	13 638,47	0,00	2 183,54
471412	Excédents à réimputer - Personnes morale	0,00	58,72	3 197,36	3 597,57	0,00	0,00	3 197,36	3 656,29	0,00	458,93
	Sous Total compte 47141	0,00	2 467,19	14 652,29	14 827,57	0,00	0,00	14 652,29	17 294,76	0,00	2 642,47

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4714	0,00	2 467,19	14 652,29	14 827,57	0,00	0,00	14 652,29	17 294,76	0,00	2 642,47
47171	Recettes relevé Banque de France - Hors	0,00	743,24	930,93	187,69	0,00	0,00	930,93	930,93	0,00	0,00
	Sous Total compte 4717	0,00	743,24	930,93	187,69	0,00	0,00	930,93	930,93	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	228,18	8 979,03	8 750,85	0,00	0,00	8 979,03	8 979,03	0,00	0,00
	Sous Total compte 471	0,00	3 518,72	610 741,70	609 876,09	0,00	0,00	610 741,70	613 394,81	0,00	2 653,11
4721	Dépenses réglées sans mandatement préala	0,00	0,00	8 864,44	8 864,44	0,00	0,00	8 864,44	8 864,44	0,00	0,00
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	979,10	979,10	0,00	0,00	979,10	979,10	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	30 184,94	30 184,94	0,00	0,00	30 184,94	30 184,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	0,00	0,00	40 028,48	40 028,48	0,00	0,00	40 028,48	40 028,48	0,00	0,00
4751	Redevables sur rôle	131,00	0,00	1 427 119,28	1 427 250,28	0,00	0,00	1 427 250,28	1 427 250,28	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	1 427 094,28	1 427 094,28	0,00	0,00	1 427 094,28	1 427 094,28	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	131,00	0,00	2 854 213,56	2 854 344,56	0,00	0,00	2 854 344,56	2 854 344,56	0,00	0,00
	Sous Total compte 47	131,00	3 518,72	3 504 983,74	3 504 249,13	0,00	0,00	3 505 114,74	3 507 767,85	0,00	2 653,11
491	Dépréciations des comptes de clients	0,00	2 792,49	2 792,49	18 033,76	0,00	0,00	2 792,49	20 826,25	0,00	18 033,76
	Sous Total compte 49	0,00	2 792,49	2 792,49	18 033,76	0,00	0,00	2 792,49	20 826,25	0,00	18 033,76
	Total classe 4	1 442 512,48	640 532,00	10 802 576,66	10 866 094,64	0,00	0,00	12 245 089,14	11 506 626,64	989 519,34	251 056,84
51172	Chèques impayés	0,00	0,00	108,00	108,00	0,00	0,00	108,00	108,00	0,00	0,00
51176	TIP impayés	0,00	0,00	45,00	45,00	0,00	0,00	45,00	45,00	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	6 857,72	6 857,72	0,00	0,00	6 857,72	6 857,72	0,00	0,00
	Sous Total compte 5117	0,00	0,00	7 010,72	7 010,72	0,00	0,00	7 010,72	7 010,72	0,00	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00	508 956,27	508 956,27	0,00	0,00	508 956,27	508 956,27	0,00	0,00
	Sous Total compte 511	0,00	0,00	515 966,99	515 966,99	0,00	0,00	515 966,99	515 966,99	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 51	0,00	0,00	515 966,99	515 966,99	0,00	0,00	515 966,99	515 966,99	0,00	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaire	0,00	0,00	149 668,91	149 668,91	0,00	0,00	149 668,91	149 668,91	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	14 178,94	14 178,94	0,00	0,00	14 178,94	14 178,94	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	14 178,94	14 178,94	0,00	0,00	14 178,94	14 178,94	0,00	0,00
588	Autres virements internes	0,00	0,00	3 160,77	3 160,77	0,00	0,00	3 160,77	3 160,77	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	167 008,62	167 008,62	0,00	0,00	167 008,62	167 008,62	0,00	0,00
	Total classe 5	0,00	0,00	682 975,61	682 975,61	0,00	0,00	682 975,61	682 975,61	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	0,00	0,00	0,00	20 231,01	2 636,20	20 231,01	2 636,20	17 594,81	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équi	0,00	0,00	0,00	0,00	52 813,55	0,00	52 813,55	0,00	52 813,55	0,00
6066	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	46 779,54	3 669,79	46 779,54	3 669,79	43 109,75	0,00
	Sous Total compte 606	0,00	0,00	0,00	0,00	119 824,10	6 305,99	119 824,10	6 305,99	113 518,11	0,00
	Sous Total compte 60	0,00	0,00	0,00	0,00	119 824,10	6 305,99	119 824,10	6 305,99	113 518,11	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00	0,00	1 511 863,13	188 552,36	1 511 863,13	188 552,36	1 323 310,77	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	7 488,00	0,00	7 488,00	0,00	7 488,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	9 863,01	108,00	9 863,01	108,00	9 755,01	0,00
	Sous Total compte 613	0,00	0,00	0,00	0,00	17 351,01	108,00	17 351,01	108,00	17 243,01	0,00
61521	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00	240,00	0,00
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 179,00	0,00	3 179,00	0,00	3 179,00	0,00
	Sous Total compte 6152	0,00	0,00	0,00	0,00	3 419,00	0,00	3 419,00	0,00	3 419,00	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	64 478,44	290,65	64 478,44	290,65	64 187,79	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	575,99	0,00	575,99	0,00	575,99	0,00
	Sous Total compte 6155	0,00	0,00	0,00	0,00	65 054,43	290,65	65 054,43	290,65	64 763,78	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	341,54	0,00	341,54	0,00	341,54	0,00
	Sous Total compte 615	0,00	0,00	0,00	0,00	68 814,97	290,65	68 814,97	290,65	68 524,32	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	11 680,11	0,00	11 680,11	0,00	11 680,11	0,00
	Sous Total compte 616	0,00	0,00	0,00	0,00	11 680,11	0,00	11 680,11	0,00	11 680,11	0,00
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	47 268,00	3 072,00	47 268,00	3 072,00	44 196,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	510,00	0,00	510,00	0,00	510,00	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 657 487,22	192 023,01	1 657 487,22	192 023,01	1 465 464,21	0,00
6211	Personnel intérimaire	0,00	0,00	0,00	0,00	24 178,29	0,00	24 178,29	0,00	24 178,29	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de	0,00	0,00	0,00	0,00	386 441,33	0,00	386 441,33	0,00	386 441,33	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	410 619,62	0,00	410 619,62	0,00	410 619,62	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 197,62	0,00	1 197,62	0,00	1 197,62	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,90	0,00	1 836,90	0,00	1 836,90	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 285,50	0,00	1 285,50	0,00	1 285,50	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,02	0,00	4 320,02	0,00	4 320,02	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	584,82	0,00	584,82	0,00	584,82	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	584,82	0,00	584,82	0,00	584,82	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	2 721,35	0,00	2 721,35	0,00	2 721,35	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	2 721,35	0,00	2 721,35	0,00	2 721,35	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202,19	0,00	1 202,19	0,00	1 202,19	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00	250,00	0,00
62871	à la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	29 009,00	0,00	29 009,00	0,00	29 009,00	0,00
	Sous Total compte 6287	0,00	0,00	0,00	0,00	29 009,00	0,00	29 009,00	0,00	29 009,00	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	29 259,00	0,00	29 259,00	0,00	29 259,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Exercice 2024



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	448 707,00	0,00	448 707,00	0,00	448 707,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	17,00	17,00	17,00	17,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	488,00	0,00	488,00	0,00	488,00	0,00
	Sous Total compte 6351	0,00	0,00	0,00	0,00	505,00	17,00	505,00	17,00	488,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	505,00	17,00	505,00	17,00	488,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00	0,00	66,00	0,00	66,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	571,00	17,00	571,00	17,00	554,00	0,00
6512	Droits d'utilisation - Informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	15 552,00	0,00	15 552,00	0,00	15 552,00	0,00
	Sous Total compte 651	0,00	0,00	0,00	0,00	15 552,00	0,00	15 552,00	0,00	15 552,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	14 178,94	0,00	14 178,94	0,00	14 178,94	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	131,00	0,00	131,00	0,00	131,00	0,00
	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	14 309,94	0,00	14 309,94	0,00	14 309,94	0,00
	Sous Total compte 65	0,00	0,00	0,00	0,00	29 861,94	0,00	29 861,94	0,00	29 861,94	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00
	Sous Total compte 6611	0,00	0,00	0,00	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00
	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00
	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00	189,21	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	345,56	0,00	345,56	0,00	345,56	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 540,66	0,00	2 540,66	0,00	2 540,66	0,00
	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	2 886,22	0,00	2 886,22	0,00	2 886,22	0,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	140 681,14	0,00	140 681,14	0,00	140 681,14	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	18 033,76	0,00	18 033,76	0,00	18 033,76	0,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	158 714,90	0,00	158 714,90	0,00	158 714,90	0,00
	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	158 714,90	0,00	158 714,90	0,00	158 714,90	0,00
	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	2 418 241,59	198 346,00	2 418 241,59	198 346,00	2 219 895,59	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	459 519,04	1 929 042,02	459 519,04	1 929 042,02	0,00	1 469 522,98
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	13 542,40	179 341,56	13 542,40	179 341,56	0,00	165 799,16
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	473 061,44	2 108 383,58	473 061,44	2 108 383,58	0,00	1 635 322,14
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 403,94	0,00	551 403,94	0,00	551 403,94
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 403,94	0,00	551 403,94	0,00	551 403,94
7581	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 431,76	0,00	1 431,76	0,00	1 431,76
7588	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 917,82	0,00	1 917,82	0,00	1 917,82
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 349,58	0,00	3 349,58	0,00	3 349,58
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 349,58	0,00	3 349,58	0,00	3 349,58
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	97,71	85,00	97,71	0,00	12,71
	Sous Total compte 771	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	397,71	85,00	397,71	0,00	312,71
777	Quote-part des subventions d'investissem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 987,77	0,00	8 987,77	0,00	8 987,77
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	175,00	6 342,20	175,00	6 342,20	0,00	6 167,20
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00	15 727,68	260,00	15 727,68	0,00	15 467,68
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49
	Sous Total compte 781	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49
	Sous Total compte 78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49	0,00	2 792,49
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	473 321,44	2 681 657,27	473 321,44	2 681 657,27	0,00	2 208 335,83

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	4 693 941,13	4 693 941,13	11 767 111,28	11 830 629,26	3 104 442,80	3 040 924,82	19 565 495,21	19 565 495,21	6 366 477,91	6 366 477,91

IV – ANNEXES**PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****A****1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 281 153,23	2 219 895,59	0,00	2 219 895,59
RECETTES	2 281 153,23	2 609 889,06	0,00	2 609 889,06
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	947 563,81	212 879,77	219 226,40	432 106,17
RECETTES	947 563,81	561 348,80	0,00	561 348,80

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 281 153,23	2 219 895,59	0,00	2 219 895,59
RECETTES	2 281 153,23	2 609 889,06	0,00	2 609 889,06
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	947 563,81	212 879,77	219 226,40	432 106,17
RECETTES	947 563,81	561 348,80	0,00	561 348,80
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	3 228 717,04	2 432 775,36	219 226,40	2 652 001,76
TOTAL AGREGE DES RECETTES	3 228 717,04	3 171 237,86	0,00	3 171 237,86

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE


IV
B1.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
86473593844	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE			10/06/2017	200 000,00	F		0,840	0,840	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS											IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 455,32					25 686,43	189,21	0,00	3,01
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 455,32					25 686,43	189,21	0,00	3,01
86473593844	N	0,00	A-1	6 455,32	0,44	F		0,840	25 686,43	189,21	0,00	3,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 455,32					25 686,43	189,21	0,00	3,01

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

B1.3

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


IV
ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE
B1.4

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 455,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE


IV
B1.3

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS								IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)								B1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

(1)

B1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


IV
ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE
B1.7

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENÉGOCIES AU COURS DE L'ANNÉE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.8

AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		2021-12-16
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	16/12/2021
L	Autres	30	16/12/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	5	16/12/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	16/12/2021
L	Bâtiments	15	16/12/2021
L	Camions et véhicules industriels	8	16/12/2021
L	Container om	5	16/12/2021
L	Containers verre et papier	5	16/12/2021
L	Déchetterie	11	16/12/2021
L	Equipements de garages et ateliers	10	16/12/2021
L	Installations de voirie	10	16/12/2021
L	Logiciels	3	16/12/2021
L	Matériels classiques	5	16/12/2021
L	Matériels informatiques	2	16/12/2021
L	Matériels informatiques	5	16/12/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

B3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE


IV
BS

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

IV

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

B6.1

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES EMPRUNTS GARANTIS

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE																		
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX EMPRUNTS GARANTIS

B6.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	25 875,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	25 875,64
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 199 348,06
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	1,18

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


IV

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – SUBVENTIONS VERSÉES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B7.1

B7.1 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


IV

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

B6:1

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE


IV
D6.2

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

B8.3

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS****B6.4**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DU PERSONNEL	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 -352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 -343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 -333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le


ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	B9.2

(1)			
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	400 427,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-20 500,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	379 927,25

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	379 927,25
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	379 927,25

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	67 000,00	34 674,20	219 226,40	253 900,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	217 136,56	160 921,55	0,00	160 921,55
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	150 136,56	126 247,35	-219 226,40	-92 979,05
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	400 427,25			400 427,25
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	400 427,25			400 427,25
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				307 448,20

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES – DÉPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		67 000,00	I 34 674,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		26 000,00	25 686,43
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	25 686,43
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 000,00	8 987,77
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	11 000,00	8 987,77
020	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES –
RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		217 136,56	III 160 921,55
Ressources propres externes de l'année (a)		65 333,33	20 240,41
10222	FCTVA	65 333,33	20 240,41
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		151 803,23	140 681,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	7 560,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 600,00	1 516,28
28135	Installations générales, agencements, ..	25 000,00	20 274,96
28138	Autres constructions	28 000,00	27 601,15
28154	Matériel industriel	13 000,00	12 018,61
28157	Aménagements des matériels industriels	500,00	50,00
28173	Constructions (mise à disposition)	9 000,00	8 557,58
28182	Matériel de transport	31 000,00	30 640,24
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	207,80
28188	Autres	32 300,00	32 254,52
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 403,23	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
APOM202201	268 500,00	0,00	268 500,00	89 500,00	120 000,00	148 500,00	0,00
APOM202202	280 000,00	0,00	280 000,00	70 000,00	0,00	210 000,00	0,00
APOM202203	300 000,00	0,00	300 000,00	50 000,00	0,00	300 000,00	0,00
APOM202204	200 000,00	0,00	200 000,00	40 000,00	0,00	175 000,00	0,00
APOM202205	50 000,00	340 000,00	390 000,00	10 000,00	380 000,00	0,00	0,00
APOM202206	55 000,00	0,00	55 000,00	30 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
AEOM202201	40 000,00	0,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 531,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 531,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 531,97	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 531,97	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'EXPLOITATION****D1.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET
RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION
D'INVESTISSEMENT**

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Exercice 2024	
Envoyé en préfecture le 16/04/2025	
Reçu en préfecture le 16/04/2025	
Publié le	
ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_14-DE	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 04/03/2025

Comptable(s)	Ayant exercé au cours de la gestion
M Benoît GAUTIER	
du 01/01/2024	au 04/03/2025

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VERNEAU Philippe (1013966437-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LORRAINE ET DE LA M..., le 06/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_15-DE

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_15 : FINANCES – CFU Prestations de Services

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Prestations de Services de l'année 2024 s'établi de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	382 420,00 €
	Réalisé :	316 811,22 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	382 420,00 €
	Réalisé :	339 083,29 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 0,00 €
Fonctionnement : 22 272,07 €
Résultat global : 22 272,07 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget Prestations de Services tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget Prestations de Services de la CCHCPP ci-joint,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Prestations de Services de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

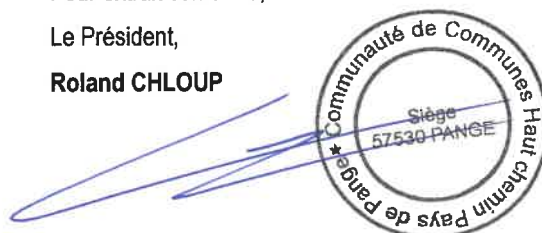
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget Prestations de Services dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_16 : FINANCES – CFU SPANC

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget SPANC de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	20 550,00 €
	Réalisé :	1 083,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	20 550,00 €
	Réalisé :	761,28 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	107 457,01 €
	Réalisé :	36 325,64 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	107 457,01 €
	Réalisé :	97 657,01 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 321,72 €

Fonctionnement : 61 331,37 €

Résultat global : 61 009,65 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget SPANC tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget SPANC de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget SPANC de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget SPANC dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_17 : FINANCES – CFU ZA Avancy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Avancy de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	227 835,52 €
	Réalisé :	182 834,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	227 835,52 €
	Réalisé :	91 417,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	378 676,10 €
	Réalisé :	91 417,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	378 676,10 €
	Réalisé :	181 705,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 91 417,26 €

Fonctionnement : 90 287,84 €

Résultat global : - 1 129,42 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget ZA Avancy tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget ZA Avancy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Avancy de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (MM. Gilbert JEANRONT et Roland CHLOUP étant sortis au moment du vote)

DECIDE :

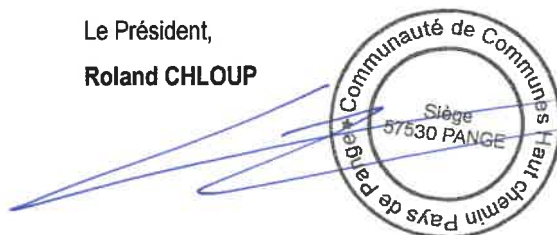
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget ZA Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_18 : FINANCES – CFU ZA Coincy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Coincy de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	2 693 624,12 €
	Réalisé :	1 280 757,05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 693 624,12 €
	Réalisé :	454 811,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	3 992 813,56 €
	Réalisé :	825 945,85 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	3 992 813,56 €
	Réalisé :	825 945,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 825 945,49 €

Fonctionnement : - 0,36 €

Résultat global : - 825 945,85 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget ZA Coincy tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget ZA Coincy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Coincy de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

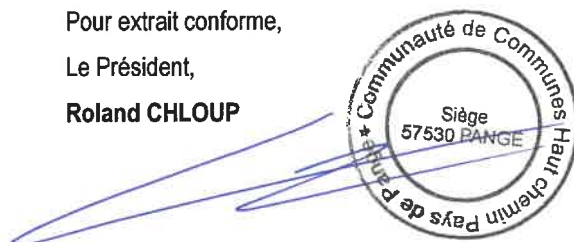
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget ZA Coincy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_19 : FINANCES – CFU ZA Courcelles-Chaussy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Courcelles-Chaussy de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	122 466,84 €
	Réalisé :	96 631,84 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	122 466,84 €
	Réalisé :	48 232,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	361 315,58 €
	Réalisé :	261 246,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	361 315,58 €
	Réalisé :	48 398,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 48 398,92 €

Fonctionnement : - 212 847,74 €

Résultat global : - 261 246,66 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget ZA Courcelles-Chaussy tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

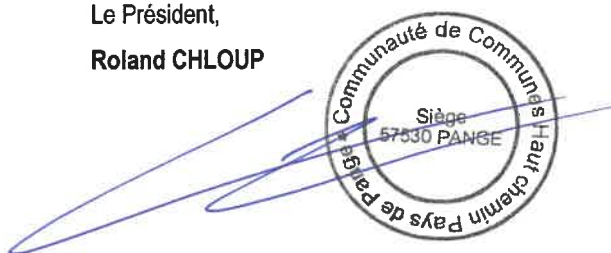
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget ZA Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

M. Joël SIMON exerce la présidence des points 11 à 21

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_20 : FINANCES – CFU ZA Montoy-Flanville

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice comptable 2023. Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Montoy-Flanville de l'année 2024 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 767 023,60 €
	Réalisé :	1 655 749,39 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 767 023,60 €
	Réalisé :	823 511,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	1 887 024,60 €
	Réalisé :	832 135,58 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 887 024,60 €
	Réalisé :	1 084 161,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 832 238,09 €

Fonctionnement : 252 026,34 €

Résultat global : - 580 211,75 €

M. Roland CHLOUP ne prend pas part au vote étant sorti de la salle.

M. Joël SIMON propose au Conseil d'accepter le CFU du budget ZA Montoy-Flanville tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Roland CHLOUP étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_22 : FINANCES – Affectation de résultats Assainissement

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 683 611,25 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	29 132,69
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	712 743,94
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	683 611,25
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	178 140,27
excédent (excédent de financement)	+	
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	766 982,70
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		945 122,97
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		683 611,25
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		0,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

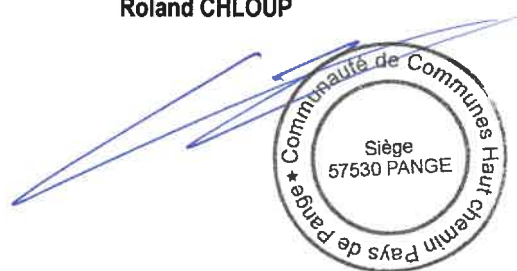
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_23 : FINANCES – Affectation de résultats Budget Principal

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 4 568 076,81 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	326 341,30
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	4 241 735,51
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	4 568 076,81
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	
excédent (excédent de financement)	+	3 546,82
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	749 327,50
Excédent de financement	+	
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		745 780,68

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	745 780,68
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	3 822 296,13
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

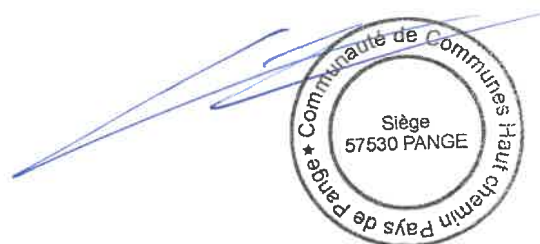
- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_24 : FINANCES – Affectation de résultats Eau

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 130 735,24 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	1 458,35
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	132 193,59
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	130 735,24

E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	235 971,57
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	130 735,24
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

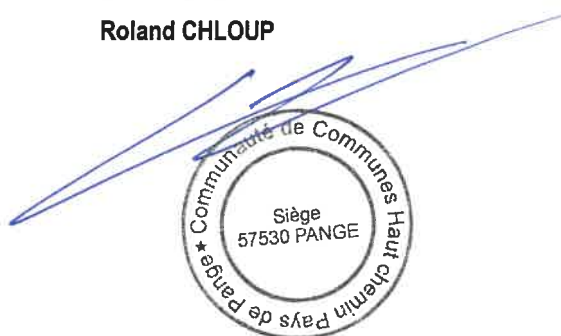
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_25 : FINANCES – Affectation de résultats OM

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 389 993,47 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	11 559,76
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	401 553,23
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	389 993,47
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	348 469,03
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	219 226,40
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	389 993,47
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42
Présents : 28
Pouvoirs : 6
Votants : 34
Excusés : 10
Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_26-BF



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_26 : FINANCES – Affectation de résultats Prestations de Services

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 22 272,07 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	28 207,30
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-	5 935,23
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	22 272,07
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	22 272,07
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

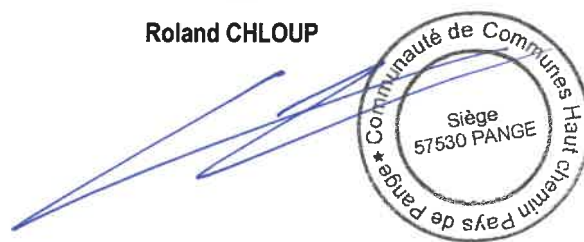
- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérald CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROTY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETENFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_27 : FINANCES – Affectation de résultats SPANC

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 61 331,37 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	35 325,64
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	96 657,01
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	61 331,37
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	321,72
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		321,72

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	321,72
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	61 009,65
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_28 : FINANCES – Affectation de résultats ZA Avancy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 90 287,84 € et un déficit d'investissement de 91 417,26€. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 90 287,84 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 91 417,26 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

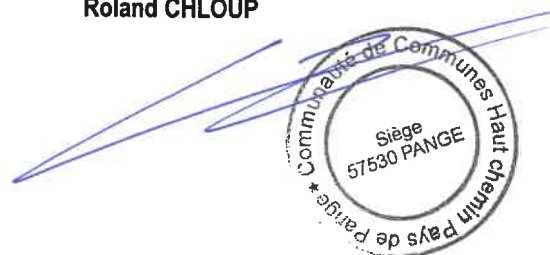
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_29-BF

S²LOW

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_29 : FINANCES – Affectation de résultats ZA Coincy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 0,36 € et un déficit d'investissement de 825 945,49 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 0,36 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT : 825 945,49 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

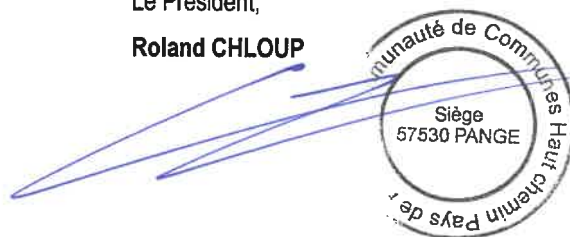
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérard CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

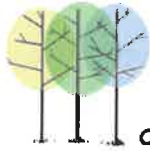
M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_30-BF

S²LO

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_30 : FINANCES – Affectation de résultats ZA Courcelles-Chaussy

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 212 847,74 € et un déficit d'investissement de 48 398,92 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT : 212 847,74 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 48 398,92 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

BURTONCOURT :

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

COINCY :

COLLIGNY-MAIZERY :

COURCELLES-CHAUSSEY :

COURCELLES-SUR-NIED :

FAILLY :

GLATIGNY :

HAYES :

LES ETANGS :

MAIZEROY :

MARSILLY :

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

PANGE :

RAVILLE :

RETENFEY :

SAINTE-BARBE :

SAINT-HUBERT :

SANRY-LES-VIGY :

SANRY-SUR-NIED :

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

SILLY-SUR-NIED :

SORBEY :

VIGY :

VILLERS-STONCOURT :

VRY :

M. Dominique BERTRAND

/

M. Jérôme CRIDELICH

M. Michel HERENCIA

/

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

M. Alain DALSTEIN

M. Gérald CARRIAS

M. André KEIL

M. Jacky REMION

M. Jean-François LEIDELINGER

M. Bernard BARRE

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

M. Roland CHLOUP

Mme Delphine BERGER

/

M. Didier SCHRECKLINGER

Mme Sylvie RICHARD

/

/

M. Raphaël DUPONT

M. Joël SIMON

M. Serge WOLLJUNG

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

/

M. Gilbert JEANRONT

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

COLLIGNY-MAIZERY :

COURCELLES-CHAUSSEY :

PANGE :

M. André HOUPERT

M. Hervé MESSIN

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_31-BF

S²LOW

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_31 : FINANCES – Affectation de résultats ZA Montoy-Flanville

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 252 026,34 € et un déficit d'investissement de 832 238,09 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : 252 026,34 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 832 238,09 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_32-BF



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRVY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_32 : FINANCES – Affectation de résultats ZA Retonfey

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 0,00 € et un excédent d'investissement de 0,00 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_33 : FINANCES – Fixation des taux de fiscalité pour 2025

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles varient chaque année en raison de l'évolution de la matière imposable et de l'incident de mesures législatives.

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux des taxes directes locales.

Le Conseil communautaire,

VU le code général des impôts,

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE NE PAS MODIFIER** le taux des taxes directes locales 2025 de la Communauté de Communes à savoir :
 - * Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 0,724 %
 - * Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 2,59 %
 - * Taxe d'habitation additionnelle = 1,22 %
 - * CFE = 18,94 %
- **DE CHARGER** le Président de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux ;
- **DE CHARGER** le Président de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérald CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETENFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_34 : FINANCES – Budget Primitif 2025 Assainissement

M. Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 Assainissement, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	3 961 118,27 €	(dont 1 010 300,00 € de restes à réaliser)
Recettes :	3 961 118,27 €	(dont 243 317,30 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 593 839,12 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 2 593 839,12 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M49,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, par 1 abstention (M. Dominique BERTRAND) et 33 voix pour,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 Assainissement annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_35 : FINANCES – Budget Primitif 2025 Budget Principal

M. Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 Budget Principal, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 6 162 841,62 € (dont 842 082,72 € de restes à réaliser)

Recettes : 6 162 841,62 € (dont 92 755,22 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 12 285 637,03 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 12 285 637,03 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 Budget Principal annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_36 : FINANCES – Budget Primitif 2025 Eau

M. Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 Eau, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 293 986,81 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 293 986,81 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 165 612,59 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 165 612,59 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M49,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

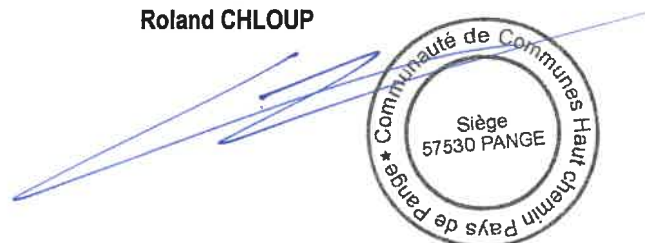
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 Eau annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH, et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :
VIGY :
VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON
Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :
SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR
M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_37 : FINANCES – Budget Primitif 2025 Ordures Ménagères

M. Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 Ordures Ménagères, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 449 329,17 € (dont 219 226,40 € de restes à réaliser)

Recettes : 1 449 329,17 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 404 593,47 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 2 404 593,47 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M4,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Luc GIAMBERINI étant sorti au moment du vote),

DECIDE :

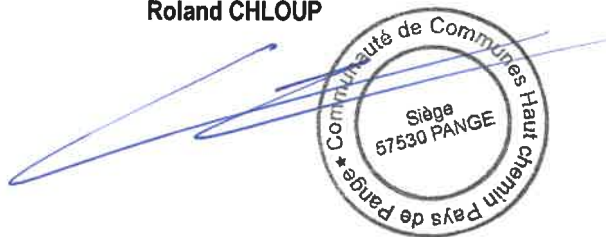
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 Ordures Ménagères annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_38 : FINANCES – Budget Primitif 2025 Prestations de services

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 Prestations de services, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 0 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 0 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 336 000,00 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 336 000,00 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. Luc GIAMBERINI étant sorti au moment du vote)

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 Prestations de Services annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérald CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_39 : FINANCES – Budget Primitif 2025 SPANC

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 SPANC, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 621,72 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 621,72 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 71 331,37 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 71 331,37 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M49,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 SPANC annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_40 : FINANCES – Budget Primitif 2025 ZA Avancy

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil Communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 ZA Avancy, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 247 844,52 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 247 844,52 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 398 694,10 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 398 694,10 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 ZA Avancy annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérald CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_41 : FINANCES – Budget Primitif 2025 ZA Coincy

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 ZA Coincy, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 261 955,13 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 4 261 955,13 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 332 019,64 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 5 332 019,64 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

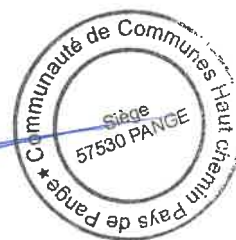
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 ZA Coincy annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérald CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_42 : FINANCES – Budget Primitif 2025 ZA Courcelles-Chaussy

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil Communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 ZA Courcelles-Chaussy, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 228 807,84 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 228 807,84 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 573 665,58 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 573 665,58 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

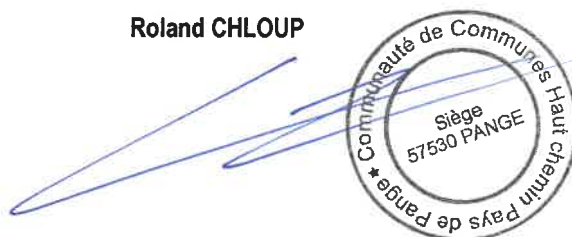
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 ZA Courcelles-Chaussy annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_43 : FINANCES – Budget Primitif 2025 ZA Montoy-Flanville

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil Communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 ZA Montoy-Flanville, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 954 486,18 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 1 954 486,18 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 244 496,18 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 2 244 496,18 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

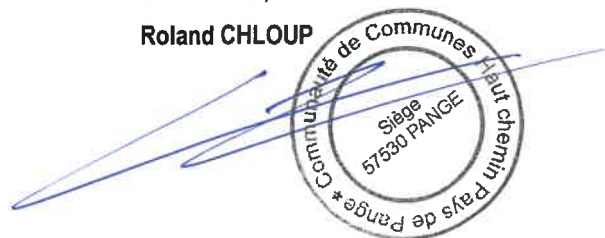
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 ZA Montoy-Flanville annexé à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_44 : FINANCES – Budget Primitif 2025 ZA Retonfey

Monsieur Joël SIMON, Vice-président aux finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de gestion car c'est celui par lequel le Conseil Communautaire prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle sont organisées par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétées notamment par la loi d'orientation du 6 février 1992 dite « A.T.R. » relative à l'administration Territoriale de la République, le tout codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 4 mars 2025, les membres de la commission finances ont évoqué les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le budget annexé à la présente note de synthèse, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur SIMON,

Le Président propose au Conseil communautaire, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2025 ZA Retonfey, arrêté en équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 618 010 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 1 618 010 € (dont 0 € de restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 618 020 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Recettes : 3 618 020 € (dont 0 € de restes à réaliser)

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
VU l'instruction budgétaire M57,
VU la présentation en Commission « Finances » réunie le 20/03/2025,
CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis au vote par chapitre et par nature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 ZA Retonfey annexé à la présente délibération.

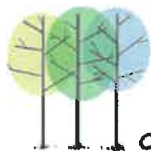
Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP





Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_45 : FINANCES – Attribution des fonds de concours

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, informe le Conseil communautaire que les différents dossiers de demande de fonds de concours des communes, déposés au service des Affaires Générales, ont été étudiés au cours des dernières commissions finances.

Pour rappel, sur la période 2024-2025, la CCHCPP s'est engagée en faveur des communes en débloquant une enveloppe globale de 700 000 € pour subventionner les projets d'investissement communaux à hauteur de 25 000 € par commune.

À ce jour, 22 dossiers ont déjà été validés par le Conseil communautaire dont 4 projets ayant déjà reçu le versement. Ainsi le montant déjà alloué par cette opération s'élève à 265 880,65 €.

M. Joël SIMON, 1^{er} Vice-président, propose au Conseil de valider les dossiers de fonds de concours présentés et validés lors des commissions finances des 4 février et 25 mars 2025 et arrêtés de la manière suivante :

Commune	Type de projet	Montant alloué
BAZONCOURT	Changement du système de chauffage de l'école	5 528,00 €
BAZONCOURT	Mise en LED éclairage public	13 000,00 €
BAZONCOURT	Rénovation mur presbytère	6 472,00 €
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	Enfouissement des réseaux	25 000,00 €
COURCELLES-SUR-NIED	Rénovation énergétique des lampadaires de la commune	25 000,00 €

FAILLY	Reprise de la structure de la route de Vrémy	14 164,00 €
FAILLY	Travaux rénovation acoustique et relamping salle polyvalente	8 499,00 €
HAYES	Aménagement piéton	25 000,00 €
MAIZEROY	Menuiseries extérieures et volets du bâtiment communal	3 500,00 €
MARSILLY	Réhabilitation de trottoirs, place de parking et sécurisation pédestre	16 349,22 €
PANGE	Aménagement de la voirie	13 900,00 €
SAINTE-BARBE	Création de trottoirs et réaménagement d'espaces verts	16 840,00 €
SAINTE-BARBE	Mise en LED éclairage public	6 750,00 €
SORBEY	Isolation des combles de la mairie, de l'école et du logement	4 872,00 €
SORBEY	Rénovation énergétique mairie et école	5 575,00 €

La CCHCPP se réserve le droit de revoir à la baisse les montants alloués à la suite de la réception des factures visées du SGC, afin de respecter le minimum de 20% d'autofinancement et le principe selon lequel le montant de fonds de concours ne peut être supérieur à l'autofinancement de la commune.

Le Conseil communautaire,

VU l'article L 5214-16 V du CGCT permettant aux Communautés de Communes de financer la réalisation d'un équipement par le versement de fonds de concours,

VU la DCC2023_97 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange relative au règlement d'attribution des fonds de concours,

VU le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange,

VU l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 4 février 2025,

VU l'avis favorable de la commission « finances » réunie le 25 mars 2025,

VU les différents dossiers de demandes d'attribution de fonds de concours,

CONSIDERANT que les dossiers ayant reçus un avis défavorable de la commission finances doivent être de nouveau analysés lors d'une prochaine commission après mise en conformité de la demande,



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 057-200067957-20250410-DCC2025_45-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'attribution des fonds de concours ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérald CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour

Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour

M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_46 : FINANCES – Actualisation des provisions budgétaires et admissions en non-valeur

M. Joël SIMON informe le Conseil communautaire que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la CCHCPP.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du SGC ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la CCHCPP et le SGC de Metz ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

Le SGC de Metz propose de constituer les admissions en non-valeur (ANV), les provisions et reprises de provisions comme suit :

	79500	79520	79530	79510
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	OM	EAU
7817 - REPRISES PROVISIONS 2024	76,17 €	13 740,45 €	3 053,85 €	48,27 €
6541 - Créances irrécouvrables ANV 2025	0 €	8 552,66 €	10 005,36 €	6,63 €
6542 - Créances éteintes ANV 2025	0 €	792,96 €	570,00 €	0 €

Le Conseil communautaire,

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDERANT que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur les états, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision,

CONSIDERANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

ENTENDU l'exposé de M. Joël SIMON,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

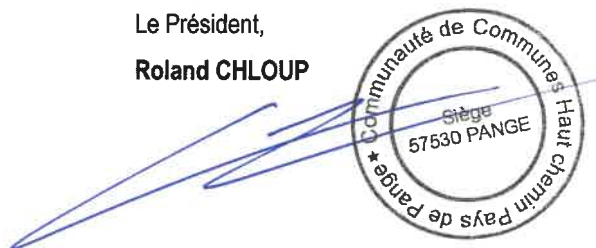
- **D'ACCEPTER** les demandes d'admissions en non-valeur, de provisions et de reprises de provisions détaillées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
BURTONCOURT :	/
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Gérard CARRIAS
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Jacky REMION
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT
VRY :	/

Absents excusés :

BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN

SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_47 : COMMUNICATION – Contrats de sponsoring

M. Serge WOLLJUNG, Vice-Président à la Communication indique que lors de sa commission « Communication » du 05 mars 2025, cette dernière a examiné et validé quatre dossiers de demande de sponsoring.

En effet, depuis quelques années, la CCHCPP soutient financièrement, humainement ou matériellement certains sportifs du territoire ainsi que certains événements.

La commission a étudié la demande de Lucas RUSSOLO, champion de France de boccia et de tir. Cet habitant de Sanry-lès-Vigy valorise l'image du territoire en intégrant le logo de la CCHCPP sur ses vêtements, mais également en mentionnant notre Communauté de Communes lors de ses communications.

Théo GOYEAUX, sportif originaire de la Commune de Les Etangs a pour projet sportif la traversée de la Manche à la nage. La CCHCPP avait déjà signé un contrat de sponsoring avec ce sportif en 2024 pour la somme de 1 000 €. Cependant, le projet de M. GOYEAUX a évolué l'année passée en privilégiant le renforcement de sa préparation sportive et en s'inscrivant à des compétitions supplémentaires qu'il a remportées. Ce projet ayant évolué, celui-ci nécessite un nouveau besoin de financement. C'est pourquoi il sollicite un nouveau contrat de sponsoring.

Par ailleurs, le comité des fêtes d'Ogy-Montoy-Flanville sollicite un contrat de sponsoring pour son festival à entrée payante « Le Montoy du rire ». Cette manifestation accueille plus de 1 000 visiteurs. Ainsi la commission communication demande à ce que l'image de la CCHCPP soit relayée via un certain nombre de critères (outils et quantité).

L'association Éclaireurs et Éclaireuses de France section de Vigy sollicite un contrat de sponsoring dans le cadre de l'organisation du Forest Jam Festival. L'événement devrait réunir entre 500 et 1000 personnes. Cette attractivité étant inférieure à 1000 personnes, une communication moindre, en termes de quantité, est attendue de la part de l'association.

La commission communication propose les montants de sponsoring suivants :

ASSOCIATION/ PERSONNE	MANIFESTATION/ SPORT	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
Comité des Fêtes Ogy-Montoy-Flanville	Montoy Du Rire	2 000 €	Avis favorable pour 2 000 €
Éclaireuses Éclaireurs de France	Forest Jam Festival	1 500€	Avis favorable pour 1 000 €

Théo GOYEAUD	Natation : traversée de la Manche	Pas de montant précis	Avis favorable pour 2 000 €
Lucas RUSSOLO	Boccia Tir à la carabine	Pas de montant précis	Avis favorable pour 1 000 €

Le Conseil est amené à se positionner sur les propositions ci-dessus.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU les explications du Vice-Président,
VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Communication » du 05 mars 2025,
VU les quatre conventions de sponsoring précitées,

Après en avoir délibéré, par 1 voix contre (Mme Anne-Marie MARX) pour la subvention de sponsoring au Comité des Fêtes Ogy-Montoy-Flanville (M. Alain BASTIEN étant sorti au moment du vote) et 32 voix pour,

Après en avoir délibéré à l'unanimité pour les trois points suivants :

- Subvention de sponsoring à « Éclaireuses et Éclaireurs de France »
- Subvention de sponsoring à M. Théo GOYEAUD
- Subvention de sponsoring à M. Lucas RUSSOLO

DECIDE :

- **DE VALIDER** les conventions de sponsoring présentés dans le tableau-ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



Membres du Conseil : 42

Présents : 28

Pouvoirs : 6

Votants : 34

Excusés : 10

Absents : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 Avril 2025

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17 heures 30, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été nommée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :

M. Dominique BERTRAND

BURTONCOURT :

/

CHARLEVILLE SOUS BOIS :

M. Jérôme CRIDELICH

COINCY :

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY :

/

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mmes Patricia FAGNONI et Armelle REISER LAGRUE MM. Luc GIAMBERINI, Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON

COURCELLES-SUR-NIED :

Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER

FAILLY :

M. Alain DALSTEIN

GLATIGNY :

M. Gérard CARRIAS

HAYES :

M. André KEIL

LES ETANGS :

M. Jacky REMION

MAIZEROY :

M. Jean-François LEIDELINGER

MARSILLY :

M. Bernard BARRE

OGY-MONTOY-FLANVILLE :

MM. Éric GULINO et Alain BASTIEN, Mme Anne-Marie MARX

PANGE :

M. Roland CHLOUP

RAVILLE :

Mme Delphine BERGER

RETONFEY :

/

SAINTE-BARBE :

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT :

Mme Sylvie RICHARD

SANRY-LES-VIGY :

/

SANRY-SUR-NIED :

/

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

M. Raphaël DUPONT

SERVIGNY-LES-STE-BARBE :

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED :

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY :

M. Claude SPINELLI (à partir de la DCC N°2025_03)

VIGY :

/

VILLERS-STONCOURT :

M. Gilbert JEANRONT

VRY :

/

Absents excusés :

BURTONCOURT :

M. André HOUPERT

COLLIGNY-MAIZERY :

M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSEY :

Mme Peggy RASQUIN, M. Guillaume BERNEZ

PANGE :

M. Jean-Paul GRANDJEAN



SANRY-SUR-NIED :

VIGY :

VRY :

Mme Marie-Laure POINSIGNON

Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY

M. Dominique MAST

Absents :

RETONFEY :

SANRY-LES-VIGY :

Mme Joëlle PACE, MM. Christian PETIT et Michel ZDJELAR

M. Lionel GUIRAUT

M. André HOUPERT a donné procuration à M. Didier SCHRECKLINGER pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Jean-Paul LARISCH pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Guillaume BERNEZ a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour.
M. Jean-Paul GRANDJEAN a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Marie-Laure POINSIGNON a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
M. Dominique MAST a donné procuration à Mme Sylvie RICHARD pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2025_48 : ENVIRONNEMENT – Modification du règlement de recouvrement et de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

La commission environnement s'est réunie le 03 mars 2025 pour étudier la modification du règlement de recouvrement et de facturation de la redevance 2025. En effet, suite aux remarques constructives formulées par les élus lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024, la commission environnement a apporté des modifications au règlement. Certains points méritaient d'être précisés afin d'éviter tout contentieux ou interprétations.

Ainsi, des modifications ont été proposées en commission. Celles-ci concernent les points suivants :

- L'ajout d'une définition du terme « logement ». La commission définit le « logement » de la manière suivante :
« Est entendu par « Logement » le Point de production de tout usager, intégrant son habitation, ses éventuelles annexes ainsi que le terrain de toute la propriété du tiers, ainsi que l'ensemble des surfaces disponibles dans le cas d'un groupement de logements ».
- Une modification des « cas particuliers » (usagers ne pouvant pas stocker leur bac roulant). La précédente version, votée lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2024, semblait présenter un risque juridique au regard des dispositions qui étaient applicables à ces « cas particuliers ». Dans la version initiale, les foyers, en fonction de leur composition, se voyaient attribués une dotation initiale de sacs à destination des ordures ménagères et des emballages de collecte sélective (multimatériaux). Au-delà de cette dotation, les sacs leur étaient facturés. Cette disposition, au regard des remarques de certains membres de la commission environnement, ne semblait pas correspondre à une construction viable d'une redevance dite incitative.
La proposition formulée revient cette dotation initiale de sacs selon la typologie du foyer, et introduit une facturation dès l'utilisation du premier sac. À titre indicatif : 0,50 € pour les sacs d'ordures ménagères et 0,25 € pour les sacs d'emballages de collecte sélective (multimatériaux).

Ces modifications sont présentées :

- En caractères rouges sur fond bleu les dispositions supprimées
- En caractère noir sur fond bleu sont retrouvées les nouvelles dispositions proposées.

Les points modifiés peuvent être retrouvés dans le document ci-annexé.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les modifications apportées au règlement annexé.

Le Conseil communautaire,

VU l'exercice de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", en référence à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la DCC2024_112 relative à l'adoption de la grille tarifaire,
VU le nouveau règlement de recouvrement et de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative,
VU le compte rendu de la commission environnement en date du 03 mars 2025,
VU l'arrêté 184/2024 portant sur les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCHCPP
ENTENDU l'exposé fait par le Président de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange,
CONSIDERANT la nécessité de donner une définition du terme « Logement »,
CONSIDERANT la nécessité de modifier les modalités de dotation initiale de sacs pour les « cas particuliers » qui étaient jusqu'à présent corrélées à la taille des foyers,
CONSIDERANT les remarques formulées lors du dernier Conseil communautaire du 19 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** M. le Président à modifier en conséquence le règlement de recouvrement et de facturation de la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilées (R.E.O.M) incitative applicable sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP et à approuver la nouvelle version applicable dès le 1^{er} mai 2025 ;
- **DE PUBLIER** le présent règlement ;
- **DE TRANSMETTRE** aux services préfectoraux la présente délibération.

Fait à Pange le 10 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP

